

**Rapport financier
et états financiers vérifiés
du soixante-septième
exercice (2000-01)**

et rapport du Commissaire aux comptes

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Rapport financier sur les comptes de 2000-01	1
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des comptes de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice financier allant du 1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2001	3
Résumé.....	3
Etendue et stratégie de la vérification	7
Conclusions détaillées pour 2000-01	8
Suite donnée aux recommandations antérieures	27
Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans mon rapport sur les comptes de l'OIT pour 1998-99.....	27
Remerciements	29
Annexe 1. Mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 1998-99	31
3. Certification des états financiers et opinion du Commissaire aux comptes	38
4. Etats financiers de l'exercice 2000-01 et tableaux y relatifs.....	39
Etat I. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (toutes sources de financement)	40
Etat II. Actif et passif, réserves et solde des fonds (toutes sources de financement)	41
Etat III. Evolution de la situation financière – Fonds de fonctionnement	42
Etat IV. Etat des crédits du budget ordinaire pour la période 2000-01	43
Tableaux sur le Fonds de fonctionnement	
Tableau 1.1.1. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds – Fonds de fonctionnement (budget ordinaire)	44
Tableau 1.1.1.1. Postes de dépenses supplémentaires approuvés par le Conseil d'administration	45
Tableau 1.1.2. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds – Fonds de fonctionnement (Fonds de roulement, compte d'ajustement des recettes et fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments).....	46
Tableau 1.1.3. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds – Fonds de fonctionnement (autres fonds)	47
Tableau 1.1.3.1. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds – Fonds de fonctionnement (autres fonds)	48
Tableau 1.1.3.2. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds – Fonds de fonctionnement (autres fonds)	49

Tableaux sur les autres fonds gérés par l’OIT		
Tableau 2.1.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (autres fonds gérés par l’OIT).....	50
Tableau 2.2.	Actif et passif, réserves et solde des fonds (autres fonds gérés par l’OIT).....	51
Tableau 2.1.1.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds – Autres fonds gérés par l’OIT (fonds ayant un budget approuvé) ¹	52
Tableau 2.2.1.	Actif et passif, réserves et solde des fonds – Autres fonds gérés par l’OIT (fonds ayant un budget approuvé) ¹	53
Tableaux sur la coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires		
Tableau 3.1.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires) ...	54
Tableau 3.2.	Actif et passif, réserves et solde des fonds (coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires).....	55
Informations générales sur les états financiers et les tableaux.....		56
5.	Annexes documentaires	67
Annexe I.	Objectifs stratégiques: Répartition des crédits et dépenses pour la période 2000-01	68
Annexe II.	Dépenses financées par le budget ordinaire en 2000-01 par objet de dépense	69
Annexe III.	Contributions des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d’affiliation à l’OIT – Détail.....	70
Annexe IV.	Répartition des montants fixés en 2000-01 au titre du système d’incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres.....	74
Annexe V.	Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire	77

¹ Institut international d’études sociales (IIES)
Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)
Centre international d’informations de sécurité et santé au travail (CIS)

1. Rapport financier sur les comptes de 2000-01

Fonds de fonctionnement

Résultats financiers pour 2000-01 – Budget ordinaire

1. A sa 87^e session (juin 1999), la Conférence internationale du Travail a adopté pour l'exercice 2000-01 un budget des dépenses s'élevant à 467 470 000 dollars et un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 1,53 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis pour cet exercice, équivalait à 715 229 100 francs suisses. Ce montant, après avoir fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'admission de Kiribati le 3 février 2000 (3 254 francs suisses) et du changement de taux de contribution entre l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie et la République fédérale de Yougoslavie (21 457 francs suisses), s'est établi à 715 210 897 francs suisses.
2. Outre le budget des dépenses, le Conseil d'administration a approuvé des postes de dépenses supplémentaires d'un montant total de 2 550 600 dollars pour faire face à divers frais imprévus non provisionnés dans le budget approuvé. Il s'est avéré possible de financer tous ces postes de dépenses par des économies réalisées dans la partie I du budget, à l'exception d'un montant de 574 198 dollars qui a été financé par la provision pour les dépenses imprévues qui figure dans la partie II du budget.
3. Les résultats globaux de l'exercice 2000-01 sont présentés dans le [tableau 1.1.1](#), tandis que des informations détaillées sur les contributions versées par les Etats Membres et sur les dépenses sont données respectivement dans les notes aux états II et IV. Valorisées au taux de change budgétaire et en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice, les recettes budgétaires totales pour 2000-01 se sont élevées à 467 458 103 dollars. Les dépenses engagées en 2000-01 au titre de la partie I du budget se sont élevées à 466 595 000 dollars, soit le montant budgétisé, après absorption de 1 976 402 dollars sur les 2 550 600 dollars de dépenses supplémentaires approuvées par le Conseil d'administration. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 2000-01 a donc été, au taux de change budgétaire, de 288 905 dollars; réévalué au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, cet excédent s'est élevé à 267 893 dollars.
4. Conformément au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier, une provision destinée à tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions, égale à 100 pour cent des contributions non réglées au 31 décembre 2001, a été constituée. Le montant total des contributions non réglées à cette date s'élevait à 126 651 615 francs suisses – contre 227 135 227 francs suisses au 31 décembre 1999 – et la provision nécessaire au 31 décembre 2001 était par conséquent inférieure de 100 483 612 francs suisses à celle qui aurait été nécessaire au 31 décembre 1999. L'ajustement net par rapport aux dépenses et aux recettes a donc consisté en un crédit de 60 899 159 dollars (ou 100 483 612 francs suisses, évalué au taux de change de décembre 2001). L'excédent des recettes par rapport aux dépenses a ainsi augmenté, pour atteindre 61 167 052 dollars ou 100 925 636 francs suisses.

Autres fonds faisant partie du Fonds de fonctionnement

5. Les autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement ont atteint au total 161 millions de dollars, avec notamment le Fonds de roulement, le compte d'ajustement des recettes, les fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments, le Fonds pour le bâtiment et le logement, les comptes concernant l'appui aux programmes et le compte des indemnités de fin de contrat. On trouvera des renseignements détaillés sur ces comptes dans les [tableaux 1.1.2](#) et [1.1.3](#).

Autres fonds gérés par l'OIT

6. Les autres fonds gérés par l'OIT atteignaient au total 148 millions de dollars au 31 décembre 2001. La plus grande partie de ce montant (105 millions de dollars) concernait des fonds destinés à des activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires. Parmi les autres fonds gérés par l'OIT figuraient la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (32 millions de dollars) et d'autres comptes liés à l'Institut international d'études sociales (10 millions de dollars). Les dépenses consacrées aux activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires se sont élevées en 2000-01 à 206 millions de dollars, dont 30 millions financés par le Programme des Nations Unies pour le développement et 176 millions par d'autres donateurs¹. Dans cette dernière catégorie, les dépenses consacrées au Programme international pour l'abolition du travail des enfants se sont élevées à 56 millions de dollars. Par rapport à l'exercice 1998-99, les dépenses consacrées à des activités financées par le Programme des Nations Unies pour le développement ont reculé de 36 pour cent et celles consacrées à des activités financées par d'autres donateurs ont augmenté de 29 pour cent. On trouvera dans le [tableau 3.1](#) des informations détaillées sur les fonds détenus pour les activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires et, dans le [tableau 2.1](#), des précisions sur les autres fonds gérés par l'OIT.

Normes comptables des Nations Unies

7. Comme indiqué dans les précédents rapports financiers et dans les informations générales sur les présents états financiers, les états financiers de l'OIT tiennent compte des normes comptables des Nations Unies adoptées à l'origine par le Comité administratif de coordination du système des Nations Unies et révisées régulièrement depuis. La dernière de ces révisions, effectuée en 2001, a permis d'éclaircir davantage les textes des normes portant sur les provisions destinées à tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions, sur les engagements au titre des prestations maladie après la cessation de service et sur le traitement comptable des contributions volontaires.

¹ Y compris les versements effectués par les gouvernements sur les fonds de dépôt, les fonds mis à la disposition de l'OIT par certains organismes gouvernementaux pour les programmes multi-bilatéraux et les programmes d'experts associés, les activités financées par des organismes des Nations Unies, entre autres le Fonds des Nations Unies pour la population, et les fonds mis à la disposition de l'OIT par un certain nombre d'organisations non gouvernementales.

2. Rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des comptes de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2001

Table des matières:

■ Résumé	(paragraphe 1-12)
■ Etendue et stratégie de la vérification	(paragraphe 13-18)
■ Conclusions détaillées pour 2000-01	(paragraphe 19-113)
■ Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans mon rapport sur les comptes de l'OIT pour 1998-99	(paragraphe 114-122)
■ Remerciements	(paragraphe 123)

Résumé

Résultats globaux de la vérification

1. J'ai vérifié les comptes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) conformément au Règlement financier et en conformité avec les normes comptables communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
2. **Ma vérification n'a révélé ni lacunes ni erreurs que j'ai jugées importantes au regard de l'exactitude, de la complétude et de la validité de l'ensemble des états financiers, et j'approuve sans réserve les états financiers de l'Organisation pour 2000-01.**
3. En vertu du mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui est annexé au Règlement financier, mon rapport contient des observations et des recommandations visant à améliorer la gestion et le contrôle financier de l'OIT.

Principales conclusions de l'audit et recommandations

Questions de gestion

4. Avec l'arrivée d'un nouveau Directeur général, l'exercice 2000-01 s'est caractérisé par de nombreux changements au BIT. Mes collaborateurs ont axé leur examen sur trois éléments clés pour l'Organisation: la nouvelle stratégie des ressources humaines et l'exercice de reclassification; l'introduction de la budgétisation stratégique; le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO).

Examen de l'exercice de reclassification

5. En 2000-01, le Bureau international du Travail a lancé une nouvelle stratégie des ressources humaines supposant l'introduction de changements majeurs dans les relations

avec le personnel. Mes collaborateurs ont examiné l'un des aspects les plus importants de cette stratégie: la reclassification des postes. Les principales conclusions de cet examen sont les suivantes:

- au total, 917 postes inscrits au budget ordinaire ont été soumis à la procédure de reclassification sur la base de nouvelles descriptions génériques;
- le nouveau système de classification est conforme aux exigences de la CFPI, et l'élaboration des descriptions de postes génériques a été bien conçue et bien gérée;
- des améliorations peuvent être apportées à la méthode d'examen et d'application des descriptions de postes génériques au BIT, en ce qui concerne notamment l'orientation et la formation des responsables concernés;
- l'exercice a été mené selon un calendrier ambitieux qui a pris du retard, ce qui a limité l'examen interne;
- le groupe d'examen indépendant a bien travaillé, ajoutant valeur et objectivité au processus, mais il a travaillé sans mandat officiel;
- l'estimation des implications financières de l'exercice de reclassification a été limitée.

6. J'ai fait les recommandations suivantes:

- **une formation complémentaire devrait être dispensée aux responsables concernés en vue des exercices à venir;**
- **pour tout nouvel exercice, le Département du développement des ressources humaines devrait veiller de près à la cohérence des calendriers de planification et d'application;**
- **le BIT devrait réfléchir sur l'opportunité d'entreprendre une évaluation rétrospective de l'exercice de reclassification en vue de confirmer que les descriptions de postes génériques ont été appliquées de façon cohérente (et d'examiner les mécanismes visant à assurer cette cohérence à l'avenir);**
- **le BIT devrait établir le mandat officiel du groupe d'examen indépendant en toute priorité;**
- **pour la bonne gestion budgétaire et financière, une estimation complète du coût des futurs exercices devrait être établie avant que le Conseil d'administration ne soit saisi pour approbation.**

Mise en place de la budgétisation stratégique

7. Au cours de cette période biennale, la budgétisation stratégique et la mesure de la performance ont été appliquées à l'OIT, conformément à la stratégie du Directeur général visant à centrer les activités de l'Organisation sur ses objectifs principaux. Mes collaborateurs ont examiné la mise en application de la budgétisation stratégique et des indicateurs de performance et ont pu constater ce qui suit:

- la mise en application des concepts de budgétisation stratégique s'est bien déroulée, de bons matériels de soutien ayant été mis à la disposition du personnel;
- malgré l'absence de données de référence pour définir les cibles et les indicateurs de performance en 2000-01 ou 2002-03, la direction a entrepris des études et mené des

consultations pour s'assurer que les enseignements tirés de ce processus ne seraient pas perdus;

- des progrès considérables ont été faits dans la mise en place de la budgétisation stratégique et de la mesure de la performance;
- il faudra éventuellement allouer des ressources supplémentaires au processus d'évaluation afin que les enseignements tirés puissent servir à affiner les indicateurs de performance et les cibles au cours de chaque cycle budgétaire ultérieur.

8. J'ai recommandé ce qui suit:

- **le BIT devrait réexaminer l'utilité des indicateurs de performance de haut niveau correspondant aux fonctions d'appui et de management;**
- **il faudrait continuer à offrir des cours de formation et un matériel pédagogique à tout le personnel du siège et des bureaux extérieurs afin de faciliter la participation la plus large au processus de budgétisation stratégique;**
- **la direction devrait faire en sorte que tous les systèmes qui seront mis au point soient conformes aux principes et aux normes du progiciel de gestion intégrée, de façon à permettre le partage des données et à éviter tout double emploi et tout gaspillage de ressources;**
- **la direction devrait faire en sorte qu'il y ait suffisamment de ressources pour que les données concernant la performance puissent être analysées et utilisées en temps voulu et dans le cadre du processus normal de budgétisation;**
- **la direction devrait établir des systèmes permettant d'estimer le prix à payer pour enregistrer et rassembler les différents types d'information concernant la performance, afin que les dépenses engagées ne l'emportent pas sur les gains escomptés de ces informations;**
- **la stratégie d'évaluation du Bureau international du Travail devrait prévoir une étude et une évaluation indépendantes de tous les indicateurs de performance, et les résultats de cet examen et de cette évaluation devraient être portés à la connaissance du Conseil d'administration.**

Examen du Bureau de l'audit interne et du contrôle

9. Le système de contrôle interne d'une organisation joue un rôle clé dans la détermination et la gestion des risques qui tiennent une place importante dans la réalisation des objectifs de son programme. L'audit interne fait partie intégrante d'une bonne gouvernance d'entreprise et d'un bon contrôle interne. A la suite de la création du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) et de la mise à jour du mandat de l'audit interne, mes collaborateurs ont procédé à un examen de cette importante activité, examen dont les principales conclusions sont les suivantes:

- l'IAO a une position bien définie au sein de l'Organisation, assortie d'une structure claire en matière de hiérarchie et d'autorité;
- l'équipe de l'audit interne fournit des informations et des avis utiles et contribue à la diffusion des bonnes pratiques auprès de la direction au siège et des bureaux régionaux et bureaux de pays;

-
- il y a lieu d'améliorer la formation et l'éducation professionnelle permanente des membres de l'équipe de l'IAO;
 - l'IAO devrait adopter pour ses travaux une méthode systématique et prospective d'évaluation des risques, qui s'ajouterait à la publication d'un manuel d'audit et à une amélioration de la planification de l'audit;
 - l'IAO aurait également intérêt à hiérarchiser ses recommandations et devrait s'efforcer de déterminer les économies qui pourraient résulter de la mise en œuvre des recommandations relatives à l'audit.

10. J'ai recommandé que:

- **le Bureau de l'audit interne et du contrôle élabore une méthode systématique d'évaluation des risques pour appuyer ses travaux;**
- **l'IAO élabore un plan d'audit plus complet pour chaque période biennale, plan qui préciserait clairement les objectifs, les résultats et les ressources;**
- **l'IAO achève et adopte en priorité un manuel d'audit interne (prévu depuis 1999);**
- **l'IAO examine la question de savoir si les rapports d'audit pourraient inclure des estimations des économies de coûts susceptibles de résulter de la mise en œuvre des recommandations;**
- **l'IAO adopte une méthode systématique d'établissement des priorités et de suivi des recommandations faites à la direction;**
- **outre les rapports annuels actuels, l'IAO soumette au Directeur général et au Conseil d'administration un plan d'audit biennal exposant l'étendue prévue des activités et un rapport biennal sur les résultats de ses travaux (lié au plan biennal).**

Questions financières

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS)

11. Le BIT n'a pas encore achevé son examen des trois recommandations que j'ai formulées dans mon rapport de 1998-99 sur ce thème: à savoir que le BIT devrait revoir le statut juridique et constitutionnel de la Caisse; qu'il devrait poursuivre des coûts et avantages potentiels de l'externalisation de l'activité de la Caisse; et qu'il devrait clarifier l'organisation de la vérification des comptes et de l'établissement de rapports pour la Caisse.
 - **J'ai recommandé que le BIT donne suite dès que possible à ces recommandations antérieures.**

Administration des nominations du personnel

12. Au cours de leur vérification des états de paie, mes collaborateurs ont constaté que, en ce qui concerne environ 13 pour cent du personnel recruté au siège, les nominations n'ont été approuvées qu'après la prise de fonctions des intéressés.

-
- **J'ai recommandé que le BIT veille à ce que toutes les formalités relatives aux contrats soient achevées avant la prise de fonctions des intéressés.**

Etendue et stratégie de la vérification

Etendue de la vérification

13. J'ai vérifié les comptes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2001, conformément au chapitre IX, article 36.2, du Règlement financier et au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui lui est annexé.

Objectifs de la vérification

14. La finalité principale de la vérification était de me permettre de me faire une opinion sur le point de savoir si les dépenses enregistrées pendant l'exercice financier avaient bien été engagées aux fins approuvées par la Conférence internationale du Travail; si les recettes et les dépenses avaient été correctement réparties et enregistrées conformément au Règlement financier; enfin, si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière au 31 décembre 2001.

Normes de vérification

15. Ma vérification a été menée en conformité avec les normes comptables communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes m'invitent à préparer et à mener ma vérification de manière à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Il incombe à la direction du BIT d'établir ces états financiers et il m'incombe de formuler une opinion sur ces comptes sur la base des éléments probants recueillis lors de ma vérification.

Stratégie de vérification

16. Conformément aux normes comptables communes, ma vérification a comporté un examen général et toutes les vérifications par sondage des documents comptables et des procédures de contrôle interne que j'ai jugés nécessaires en l'occurrence. Ces procédés de vérification ont essentiellement pour but de me permettre de me faire une opinion sur les états financiers de l'OIT. Je n'ai donc pas examiné en détail tous les aspects des systèmes d'information budgétaire et financière, et mes conclusions ne peuvent être considérées comme un rapport détaillé à ce sujet.
17. Ma vérification a reposé également sur un travail ciblé, toutes les catégories de comptes ayant fait l'objet de sondages directs de corroboration. Un contrôle final a été effectué afin de vérifier que les états financiers reflétaient exactement les écritures comptables de l'OIT et étaient fidèlement présentés.

Conclusion

18. Mon rapport contient un certain nombre d'observations et de recommandations à l'intention de l'Organisation; conformément à l'usage établi, mes collaborateurs

consignent toute constatation supplémentaire dans une lettre de recommandations adressée à la direction. Aucune de ces questions n'a affecté mon opinion sur les états et les tableaux financiers de l'OIT pour la période biennale et, nonobstant les observations faites dans le présent rapport, ma vérification n'a révélé ni lacunes ni erreurs que j'ai jugées importantes au regard de l'exactitude, de la complétude et de la validité de l'ensemble des états financiers. En conséquence, j'approuve sans réserve les états financiers de l'Organisation pour 2000-01

Conclusions détaillées pour 2000-01

Questions de gestion

Introduction

19. En novembre 1999, le nouveau Directeur général a présenté son projet de réforme du Bureau international du Travail. L'exercice biennal 2000-01 a été marqué par des changements des structures et de la gestion. A la lumière de cette évolution importante pour l'Organisation, mes collaborateurs ont examiné l'impact de la réforme dans trois domaines clés: la stratégie de ressources humaines et l'impact de l'exercice de reclassification; l'introduction de la budgétisation stratégique et de la mesure de la performance; la vérification intérieure des comptes comme outil de gouvernance d'entreprise.

Examen de l'exercice de reclassification

20. Au cours de la période biennale, le Bureau a lancé une nouvelle stratégie de ressources humaines présentée dans le document GB.276/PFA/16, intitulé «Des résultats par le développement des personnes et des carrières: un nouveau plan pour le BIT», qui a été soumis au Conseil d'administration. Ce document proposait une approche moderne et globale de la gestion du personnel avec le but énoncé de garantir une flexibilité et une capacité organisationnelles importantes, une forte motivation des personnes, des équipes et de l'organisation, et l'équité au travail. Les décisions du Conseil d'administration ont formellement pris note de cette stratégie.
21. Mes collaborateurs ont mené un examen de la planification, de la mise en œuvre, de l'exécution et des résultats touchant à un élément important de cette stratégie: la classification des postes du siège financés par le budget ordinaire, qui a des répercussions directes sur le budget et la gestion de l'OIT, en particulier:
- la mise au point d'une nouvelle stratégie s'accompagne d'un risque inhérent de conflit avec les principes des normes de classification du système commun, et certains membres du Conseil d'administration s'en sont inquiétés;
 - les décisions en matière de classification ont une importance capitale pour l'Organisation en termes de postes ou d'effectifs en personnel (nécessaires pour l'exécution du programme) et au plan budgétaire;
 - la classification a des conséquences directes et personnelles sur les fonctionnaires.
22. L'ampleur et la portée des modifications organisationnelles prévues dans la stratégie, la ferme volonté de parvenir à des résultats rapides et la nécessité de coordonner les différents éléments du processus ont constitué autant de défis importants pour la gestion du projet. Cet exercice était également un terrain d'essai pour l'établissement d'une nouvelle

relation entre le Bureau international du Travail et le Syndicat du personnel. Des reclassements en nombre élevé risquent d'avoir des répercussions immédiates et à long terme sur les coûts en personnel. Le tableau 1 montre, par secteur, le nombre de postes inscrits au budget ordinaire qui ont été soumis au processus de reclassification.

Tableau 1. Ventilation des postes du siège inscrits au budget ordinaire par secteur

Secteur	G	P	Total
Dialogue	41	58	99
Emploi	43	71	114
Protection	38	51	89
Normes	133	97	230
Appui	173	55	228
Rapport au DG	95	62	157
Total	523	394	917

Source: Département du développement des ressources humaines du BIT.

Stratégie des ressources humaines

- 23.** La stratégie reconnaît l'importance cruciale du personnel dans la réalisation des objectifs de l'Organisation et souligne quatre questions fondamentales en la matière:
- introduction de plans de développement du personnel;
 - introduction de politiques et pratiques de recrutement plus efficaces;
 - amélioration et développement des systèmes de communication et de consultation avec le personnel;
 - recherche d'un meilleur équilibre entre les nationalités et entre les hommes et les femmes, en faisant de la diversité un atout.
- 24.** Le Bureau a reconnu que ses politiques, pratiques et institutions en matière de personnel étaient à la fois dépassées et inaptes à servir la mission et la stratégie de l'Organisation:
- elles sont perçues comme trop lentes, certaines formalités courantes pouvant prendre plusieurs mois;
 - elles ne sont pas conçues pour promouvoir le développement des carrières, d'où la difficulté de les adapter;
 - elles sont considérées comme rigides, ce qui se traduit par une course au grade nuisant à l'organisation des carrières sur le long terme, pratique qui a contribué au délabrement du système de classification en vigueur;
 - elles ne sont pas d'un bon rapport coût-efficacité compte tenu des résultats obtenus.
- 25.** Le Bureau a estimé que pour instaurer les modifications nécessaires il faudrait revoir toutes les politiques existantes en matière de personnel. Il a déterminé les six principaux domaines appelant des changements de procédure:
- développement du personnel et des carrières;

-
- recrutement et sélection;
 - classification des postes;
 - aptitude à la gestion du personnel;
 - relations professionnelles;
 - ouverture des politiques de l'OIT sur l'extérieur.

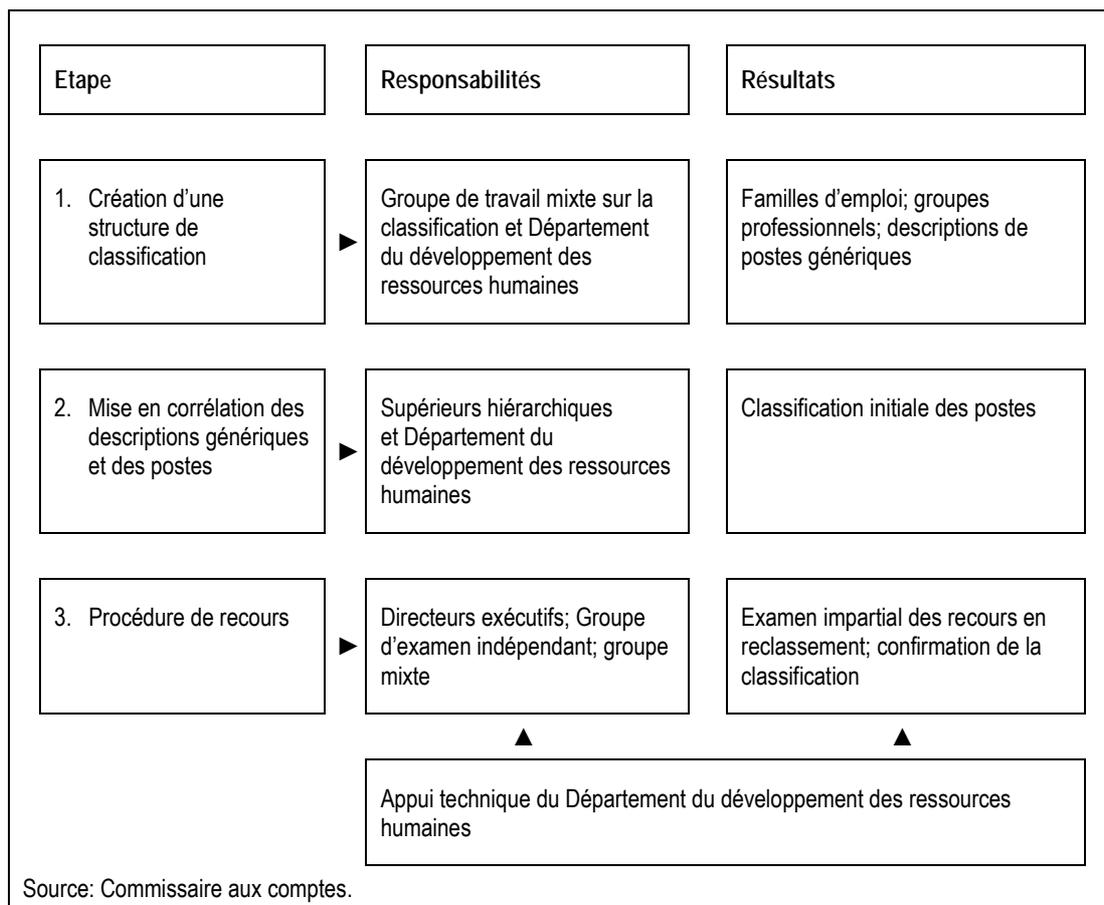
Le modèle de classification existant

26. L'OIT a toujours suivi les normes-cadres de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), utilisées pour la classification des emplois dans l'ensemble du système commun des Nations Unies et s'appuyant sur un système de points. Ce processus suppose l'évaluation et la notation d'une série de facteurs objectifs inhérents à un poste comme la nature des tâches, leur complexité et le niveau de responsabilité associé au poste. L'unité de classification, service central spécialisé, attribue un grade aux postes en s'appuyant sur ces éléments.
27. Les points forts reconnus à ce système sont qu'il est facile à comprendre et fait apparaître où se situent les différences entre grades. Il peut prendre en compte tous les éléments individuels propres à un emploi pour déterminer le grade qui lui correspond, de façon pertinente et compréhensible pour le titulaire du poste.
28. Au fil des années, des modifications, même mineures, des tâches ou des responsabilités pouvaient déboucher sur une demande de reclassification puisque des points supplémentaires pouvaient permettre à un poste d'obtenir le grade supérieur. Finalement, chaque poste est devenu unique, ce qui ne facilite pas la souplesse des pratiques professionnelles et risque d'entraîner une surcharge de travail et des pressions supplémentaires sur le système de classification.
29. Cette situation présentait également le risque que le système de classification ne soit utilisé pour régler des problèmes de recrutement, de maintien en fonctions, de rétribution et de motivation. Lorsque les mécanismes de règlement de ces questions étaient insuffisamment développés, la détermination des grades n'était pas forcément fondée sur la classification. Ce phénomène contribue à une mauvaise compréhension du système et à l'altération du principe selon lequel la classification concerne le poste et non la personne.

Examen de l'exercice de reclassification et calendrier

30. Dans le cadre de la nouvelle stratégie des ressources humaines, l'exercice de reclassification vise à régler les problèmes existants tout en restant en conformité avec les normes de la CFPI. Il s'agit d'instaurer un lien avec d'autres aspects de la stratégie globale comme le recrutement et l'évaluation du personnel, et avec les exercices de classification à venir. La figure 1 présente, sous forme de diagramme, les étapes du processus, en indiquant, pour chacune, les responsables concernés et les résultats.

Figure 1. Représentation de l'exercice de reclassification



Etablissement des descriptions de postes génériques

31. La première partie de l'exercice de reclassification a consisté à mettre en place une structure de classification simplifiée basée sur un nombre réduit de catégories, afin de remplacer les descriptions de postes très individualisées auxquelles on avait abouti au fil des ans. L'objectif était de faire ressortir les points communs à beaucoup des emplois du Bureau et de décrire en termes plus généraux les tâches, responsabilités et exigences de chacun en utilisant un langage clair et courant. Il serait ainsi possible de définir une série d'exigences croissantes attachées aux différents niveaux au sein d'un groupe en fonction de la gamme et de la portée des tâches. Cette approche accélérerait, simplifierait et rendrait plus transparente la prise des décisions déterminant la classification.
32. Un groupe de travail mixte sur la classification composé de membres nommés par le Bureau et de membres nommés par le Syndicat du personnel a été chargé de diriger le projet. Les activités ont démarré en avril 2000, l'objectif étant d'achever la nouvelle structure en décembre 2000 et de commencer à l'appliquer en janvier 2001. Les travaux techniques devaient être menés par l'Unité de classification des postes du Département du développement des ressources humaines avec l'aide de consultants extérieurs.
33. L'Unité de classification a examiné les postes du siège financés par le budget ordinaire en s'appuyant sur des éléments communs comme les titres et fonctions. De grands groupes ont été définis pour de nouvelles familles d'emplois: par exemple, «travail administratif et de gestion» dans la catégorie des services organiques et catégories supérieures, ou «services d'appui des professions administratives» dans la catégorie des services généraux. Pour chaque groupe, le Département du développement des ressources humaines a préparé des descriptions de postes génériques détaillant les tâches pour chaque grade. Les

nouvelles descriptions génériques contiennent tous les facteurs prévus par les normes-cadres de la CFPI; de même, le système de points de la CFPI a été appliqué à un échantillon de postes génériques pendant toute la période de mise au point afin de valider les nouvelles classifications.

- 34.** Le groupe de travail mixte a institué des comités techniques chargés d'examiner divers projets de description de postes génériques, les membres de ces comités ayant une connaissance ou une expérience directe des différents emplois couverts par une famille d'emplois. Ces comités se sont réunis entre septembre 2000 et février 2001. Le Département du développement des ressources humaines a mis à jour et géré un ensemble-cadre de descriptions de postes génériques à mesure de leur élaboration. Celles-ci ont été adoptées dans le cadre de l'Accord collectif sur les modalités d'établissement d'une structure de référence pour la classification des emplois entre le Bureau international du Travail et le Syndicat du personnel du BIT signé le 14 mars 2001.
- 35.** Mes collaborateurs ont examiné la manière dont le Département du développement des ressources humaines a préparé les descriptions de postes génériques. Ils ont revu les normes-cadres de la CFPI et vérifié, sur la base d'un échantillon, que les facteurs clés avaient été repris dans les nouvelles descriptions de postes. Ils ont également passé en revue une gamme de familles d'emplois et de descriptions de postes, y compris celles des secrétaires et économistes, utilisées comme catégories pilotes par le Département du développement des ressources humaines. Mes collaborateurs ont interrogé des membres des comités techniques (nommés par le Syndicat du personnel et par le Bureau) chargés des postes de documentaliste, de bibliothécaire, de secrétaire, de spécialiste technique et de spécialiste financier.
- 36.** Le retard constaté de trois mois par rapport à la date initialement fixée pour l'achèvement de la nouvelle structure, à savoir décembre 2000, n'a rien d'excessif. Mes collaborateurs ont été impressionnés par la manière dont, au début de l'année 2000, l'Unité de classification des postes a commencé son travail, par l'ampleur des préparatifs (recherches et mise au courant) requis. L'unité a déployé des efforts considérables pour s'assurer que les descriptions génériques étaient bien fondées, non seulement en référence aux normes de la CFPI, mais aussi par rapport au contenu détaillé des postes du BIT. Des experts ont participé activement à l'ensemble de l'exercice, ce qui a contribué à la qualité des résultats.
- 37.** En mars 2001, ces résultats ont été présentés à la CFPI qui a estimé que les descriptions de postes génériques étaient conformes aux normes communes et qui a approuvé le travail effectué. Dans l'ensemble, mes collaborateurs considèrent que l'élaboration des descriptions génériques a été bien conçue et bien menée et qu'elle fournit un outil de qualité pour l'exercice de classification selon la structure de référence qui doit suivre.

Classification des emplois dans la nouvelle structure de référence

- 38.** Le processus de classification a comporté trois étapes: attribution par les responsables concernés d'une nouvelle description de poste générique et du grade correspondant à chaque titulaire; prise de dispositions permettant de reconsidérer la décision à la demande du titulaire; procédure d'examen et de recours. Les modalités et le calendrier de ce processus figurent dans l'accord de référence signé le 14 mars 2001.
- 39.** Ce dispositif a été présenté au Conseil d'administration en mars 2001, dans un rapport de mise à jour qui annonçait aussi que le Département du développement des ressources humaines (HRD) mettrait en place des mécanismes pour assurer la rigueur de la méthode de reclassification. Simultanément, le Conseil d'administration était invité à approuver toute dérogation au Statut du personnel concernant les promotions et à autoriser la promotion automatique des titulaires d'un poste lorsque la classification indique qu'il

correspond à un grade plus élevé. Cette proposition a été acceptée par le Conseil d'administration, sous réserve d'un délai fixé à novembre 2001.

- 40.** Mes collaborateurs ont évalué la mise en œuvre de ces dispositions de différentes façons. Ils ont examiné la documentation soumise par différents responsables hiérarchiques et secteurs, et la réponse de HRD; ils ont étudié les recommandations émises par les consultants employés par le BIT; ils ont interrogé un certain nombre de responsables des services et de représentants du syndicat pour avoir leur opinion sur la question.
- 41.** Il ressort des conclusions de mes collaborateurs concernant les étapes de classification initiale et de réexamen que quatre éléments ont influé sur la qualité générale, la rigueur et la transparence de l'exercice:
- rôle du supérieur hiérarchique concerné;
 - communication et formation;
 - calendrier;
 - procédure visant à assurer la cohérence et l'équité.

Rôle du supérieur hiérarchique

- 42.** Les responsables concernés ont participé à des activités qui étaient, jusque-là, l'apanage exclusif de HRD. Du fait qu'ils sont les mieux placés pour savoir quelles sont les tâches requises des postes relevant de leur service, ils ont été considérés les plus aptes à procéder à la classification initiale. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agissait d'une tâche complètement nouvelle et qui, s'ajoutant à leurs autres fonctions, n'était pas toujours bienvenue.

Communication et formation

- 43.** Le dialogue établi avec les fonctionnaires à cette occasion a beaucoup varié selon les cas. Certains ont reçu la notification officielle de reclassification de leur poste sans jamais avoir été consultés. Dans d'autres cas, des réunions collectives ou des discussions en tête-à-tête ont eu lieu. Des avis divergents ont été exprimés concernant l'adéquation entre le poste et la description générique qui lui a été attribuée. Mes collaborateurs ont constaté que les responsables concernés, presque sans exception, ont considéré que leur rôle s'arrêterait aux frontières de leur service immédiat, et très rares sont ceux qui ont consulté d'autres responsables du même secteur pour s'assurer qu'ils avaient bien compris la méthode et qu'ils l'avaient bien appliquée.
- 44.** Les responsables concernés n'ont reçu aucune formation officielle ni information détaillée avant que ne commence l'exercice. Des fonctionnaires de HRD ont informé mes collaborateurs qu'il leur semblait que l'opération était simple et que les spécialistes du département étaient prêts à répondre à toute question au cas par cas. Aucune orientation n'a été fournie au personnel durant l'étape de classification initiale et de son examen, soit de mars à mai 2001. Certes, des informations ont été publiées par la suite sur le site Intranet de HRD, mais trop tardivement pour que cela aide les responsables qui en avaient besoin, ce qui n'a pas facilité la réflexion sur ce que devait être leur rôle. Il était inévitable que la production de matériel d'orientation prenne du retard, une fois que la date limite de préparation des descriptions génériques avait été dépassée, étant donné que ce sont les mêmes fonctionnaires de HRD qui étaient chargés de préparer les pages de l'Intranet et autres orientations.

Calendrier

45. Le calendrier proposé était extrêmement serré. A la fin de mars 2001, HRD a envoyé à chaque directeur exécutif une lettre à laquelle étaient jointes les 125 descriptions génériques correspondant à l'ensemble des postes de la catégorie des services organiques et de celle des services généraux. La majorité d'entre eux voyaient ces descriptions pour la première fois. Les secteurs ont été invités à envoyer dans les dix jours la liste complète de tous les fonctionnaires intéressés par l'exercice, assortie d'informations complémentaires: titre de la nouvelle famille d'emplois, description de poste applicable, grade proposé. HRD a reconnu que ce délai était trop court mais a souligné qu'une bonne partie des intéressés l'ont respecté.
46. L'accord de référence fixait au 17 avril 2001 le délai pour que tous les fonctionnaires soient informés par écrit du nouveau titre générique de leur poste et du grade correspondant. Cette date a ensuite été reportée au 31 mai 2001, mais les dates suivantes n'ont pas été reportées en conséquence, et notamment celle du 16 juillet relative à la fourniture par les directeurs exécutifs d'une explication argumentée de leur décision aux fonctionnaires qui avaient demandé le réexamen de la classification initiale. Cela a réduit le temps alloué à cette partie de l'exercice de huit à six semaines; plusieurs recours ont été présentés au Groupe d'examen indépendant au motif que ce délai n'avait pas été respecté.

Cohérence et équité

47. Aux termes de l'accord de référence, le Département du développement des ressources humaines devait examiner la classification déterminée par les responsables concernés et jouer le rôle de modérateur dans l'ensemble du Bureau. HRD se proposait de mener cette tâche dans une période maximale de seize jours ouvrables à partir de la réception des propositions des secteurs. L'examen a été réalisé principalement par le directeur du département et le chef de l'Unité de classification.
48. Mes collaborateurs ont remarqué que HRD avait centré son examen sur les demandes de reclassement davantage que sur les postes qui étaient confirmés, et sur les cas où le nombre global ou la répartition des reclassements semblait exceptionnel. HRD était d'avis qu'il était inutile d'examiner les cas où ni le supérieur hiérarchique ni le titulaire du poste estimaient qu'un reclassement se justifiait. Sur la base de cet examen général, les spécialistes de la classification de HRD ont procédé à un examen plus détaillé de 43 cas.
49. Mes collaborateurs estiment que la méthode utilisée par HRD pour garantir une application équitable de la structure de référence était d'une conception relativement limitée. Rien n'a été fait pour comparer l'application de descriptions génériques compatibles dans les différents secteurs du Bureau; sur 917 cas, 43 seulement ont été réexaminés en profondeur, le choix de ces cas étant plus subjectif que représentatif.
50. Mes collaborateurs concluent que trois facteurs ont influé sur l'efficacité du processus de classification initiale et d'application des descriptions génériques de poste:
 - le manque de formation ou d'orientations officielles et systématiques fournies aux responsables concernés, qui ont dû se lancer dans une opération nouvelle pour eux, importante, techniquement difficile et subjective;
 - l'imposition de délais très serrés que les retards de mise en œuvre ont encore réduits;
 - l'examen relativement limité mené par HRD.

Recommandation 1 – Pour garantir que l'attribution du grade et la classification des postes concernant les nouveaux recrutements et les postes non inscrits au budget

ordinaire s'opèrent correctement, je recommande que tous les responsables susceptibles d'être chargés de cette tâche à l'avenir bénéficient d'une formation complémentaire.

Recommandation 2 – Je recommande que le Département du développement des ressources humaines veille soigneusement à la cohérence des calendriers de planification et de mise en œuvre pour tout nouvel exercice.

Recommandation 3 – Je recommande, en outre, que le BIT réfléchisse sur l'opportunité d'entreprendre une évaluation rétrospective de l'exercice de reclassification en vue de confirmer que les descriptions de postes génériques ont été appliquées de façon cohérente; et examine aussi les mécanismes visant à assurer cette cohérence pour tout exercice futur.

Procédure de recours

51. L'accord de référence envisage un recours en deux étapes pour les cas où le fonctionnaire n'accepte pas le résultat du réexamen de la classification initiale mené par le directeur exécutif: réexamen technique par le groupe d'examen indépendant et réexamen supplémentaire par le groupe mixte.
52. Le groupe d'examen indépendant se compose de 14 membres du personnel désignés conjointement par le syndicat et par le BIT, et représentant la catégorie des services organiques et celle des services généraux. Le groupe était à dessein composé de personnes n'ayant pas d'expérience de la classification; cela visait aussi à éviter de donner l'impression que la procédure de recours pouvait n'être qu'une occasion pour les spécialistes de la classification et les consultants d'appuyer mutuellement leurs conclusions.
53. Mes collaborateurs ont interrogé quatre membres du groupe d'examen indépendant afin de déterminer comment ils exerçaient leur fonction. Aucun mandat officiel ne leur a été assigné, mais ils ont reçu un ensemble de notes d'orientation et bénéficié de deux jours de formation collective en 2001. Ils ont examiné un certain nombre d'exemples théoriques et discuté de la façon de les traiter avec des experts en classification. Tous ont jugé cette préparation très utile.
54. A l'issue de l'examen mené par le groupe, un fonctionnaire qui ne se satisfait pas de la décision qui lui est appliquée et estime qu'il y a eu vice de procédure ou traitement inéquitable à un stade quelconque de l'opération peut saisir le groupe mixte. Celui-ci a été créé en vertu de l'Accord collectif sur une procédure de règlement des différends et se compose d'un président extérieur et de deux membres conjointement désignés par le syndicat et par le BIT.
55. L'accord de référence fixe des délais pour soumettre les cas au groupe d'examen indépendant et pour leur examen par celui-ci, l'opération devant être achevée au 30 novembre 2001. A cette date, HRD n'avait transmis au groupe que 26 des 99 cas en attente. Celui-ci en avait examiné 16 mais les résultats n'avaient pas tous été transmis aux fonctionnaires concernés. Ce retard a fait que 53 cas ont été soumis au groupe mixte dans le cadre d'un nouveau recours et dans plusieurs cas a été l'unique raison du recours.
56. Ce non-respect des délais s'explique par plusieurs facteurs. Le retard pris au stade de la classification initiale et de son examen s'est notablement répercuté sur les étapes ultérieures. Le groupe d'examen indépendant aurait dû être désigné et son mandat aurait dû être adopté avant le 30 avril 2001. Compte tenu des pressions liées à l'exercice de classification initiale, ce délai a été reporté au 31 mai 2001. En revanche, le mandat n'a jamais été établi. L'Accord sur la classification des emplois qui a été signé le 18 février

2002 réitère la nécessité que le Groupe d'examen indépendant dispose d'un mandat pour ses travaux futurs.

57. Le groupe d'examen indépendant s'est appuyé sur les documents fournis à des étapes antérieures par les responsables concernés, les fonctionnaires, HRD et les consultants extérieurs, ainsi que sur tout nouveau document fourni par le fonctionnaire. Mes collaborateurs se sont penchés sur un certain nombre de cas tirés au hasard pour confirmer que cette procédure a été effectivement suivie et pour passer les dossiers en revue. Le groupe a estimé que le Département du développement des ressources humaines avait facilité son travail et l'avait efficacement aidé sans ingérence dans ses travaux. Lorsque le groupe a fait droit à une demande de recours, HRD a immédiatement accepté la recommandation.
58. Mes collaborateurs ont obtenu de HRD des renseignements sur les cas traités par le groupe d'examen indépendant. Le tableau 2 ci-dessous résume les résultats des recours par secteur.

Tableau 2. Recours devant le groupe d'examen indépendant

	Rapport au DG	Dialogue	Emploi	Protection	Normes	Appui	Total
Recours devant le groupe d'examen indépendant	30	3	6	7	41	12	99
Cas examinés	7	1		1	25	1	35
Postes confirmés	7				23	1	31
Postes reclassés		1		1	2		4

Source: Département du développement des ressources humaines du BIT.

59. C'est le Secteur des normes qui a déposé le plus grand nombre de recours. Quatre pour cent des demandes dont a été saisi le groupe ont abouti et se sont traduites par un reclassement.

Recommandation 4 – Vu que le groupe d'examen indépendant est un organe d'arbitrage en vertu tant de l'accord de référence que de l'accord sur la négociation collective avec le syndicat et qu'il peut être associé au règlement futur de différends, je recommande que le BIT établisse le mandat officiel de ce groupe en toute priorité.

Questions financières liées à la reclassification

60. Le document de mise à jour de la stratégie des ressources humaines qui a été présenté au Conseil d'administration en novembre 2000 (document [GB.279/PFA/12](#)) prévoit un budget de 1,95 million de dollars pour couvrir les coûts administratifs et opérationnels des différents aspects de cette stratégie, y compris l'exercice de reclassification. Le Conseil d'administration a approuvé cette provision, qui sera financée par des économies réalisées dans la partie I du budget ordinaire.
61. Mes collaborateurs ont examiné la procédure budgétaire et ont constaté que ni FINANCE ni HRD n'avaient établi d'estimation détaillée de l'incidence financière des ajustements rétroactifs et des augmentations annuelles de traitement résultant de la reclassification. Certes, il aurait été difficile de prévoir le nombre de reclassements, mais on aurait pu chiffrer le coût de l'exercice en s'appuyant sur des estimations, cela afin de faciliter la planification budgétaire et financière.
62. Mes collaborateurs ont demandé à la direction d'estimer le coût de la reclassification pour l'exercice 2000-01, ainsi que pour les prochains exercices. Il a été estimé que le coût

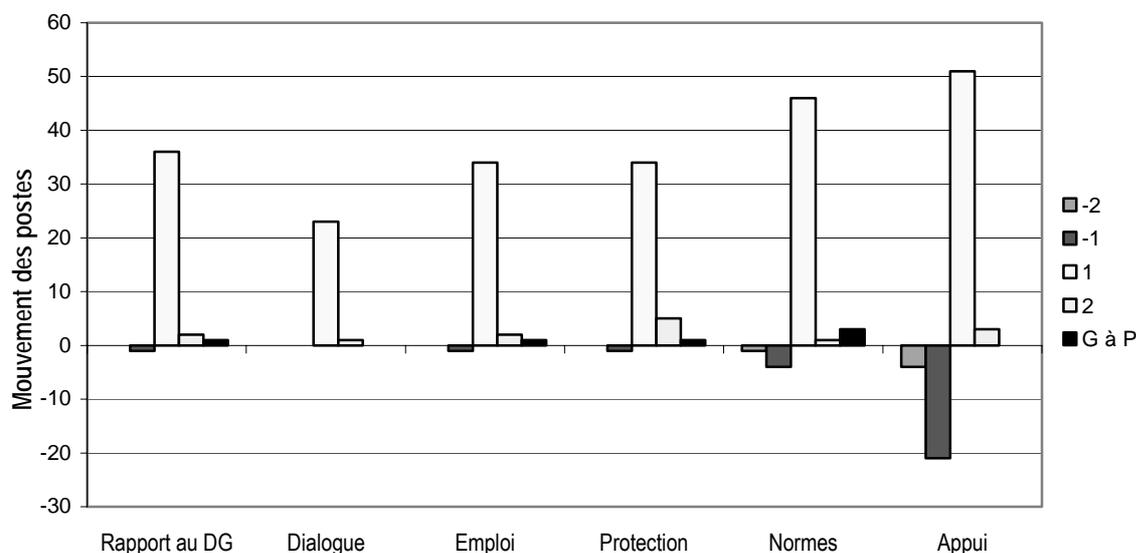
additionnel pourrait être de l'ordre de 1,4 à 1,8 million de dollars pour une période biennale tout entière. Le Bureau financera ce coût pour 2000-01 en utilisant des économies réalisées dans d'autres parties du budget.

Recommandation 5 – Pour la bonne gestion budgétaire et financière, je recommande que le coût de tout futur exercice soit dûment établi avant que le Conseil d'administration ne soit saisi pour approbation.

Impact de l'exercice de reclassification

63. Mes collaborateurs ont obtenu de HRD les résultats d'ensemble de l'exercice de reclassification et les ont analysés par secteur. La figure 2 ci-dessous montre les mouvements de postes par secteur, non compris ceux dont le grade a été confirmé.

Figure 2. Impact de l'exercice de reclassification par nombre de postes et par secteur



Source: Données du Département du développement des ressources humaines du BIT.

64. L'analyse des données fournies par HRD montre que, sur les 917 postes inscrits au budget ordinaire qui ont fait l'objet de la reclassification, 640 (67 pour cent) ont été confirmés au même grade. Au total, 244 (27 pour cent) ont été reclassés à un niveau supérieur (au moins un grade) et, parmi ceux-ci, six ont été transférés de la catégorie des services généraux à celle des services organiques (119 postes ont été reclassés à un grade supérieur avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2000, il y a eu 125 autres reclassements sous l'effet de l'application des augmentations de grade attribuées après cette date, de réorganisations ultérieures et d'évolutions des fonctions, ainsi que de l'application des décisions relatives aux demandes de réexamen et de recours.) Trente-trois postes (4 pour cent) ont été reclassés à un grade inférieur.

Mise en place de la budgétisation stratégique

65. En novembre 1999, le Directeur général a adopté une stratégie devant permettre à l'OIT de centrer ses activités sur son mandat fondamental. A la demande du Conseil d'administration, il a également appliqué la budgétisation stratégique au Bureau. L'introduction de la budgétisation stratégique et de la mesure de la performance suppose un changement radical de cap pour toute organisation. Pour l'OIT, cela s'est traduit par l'abandon de la mesure des apports nécessaires au profit de la mesure des produits et des résultats obtenus.

66. La budgétisation stratégique et la mesure de la performance peuvent avoir un impact important sur la manière dont une organisation envisage d'utiliser ses ressources, sur la manière dont elle les gère et en rend compte et, enfin, sur la responsabilité du Bureau à l'égard du Conseil d'administration. C'est pourquoi mon équipe s'est attardée sur trois éléments principaux:

- l'application de la budgétisation stratégique à l'OIT;
- les indicateurs de performance et les cibles;
- les systèmes existants de vérification et d'évaluation des cibles et des produits.

Application de la budgétisation stratégique

67. Lorsque le premier objectif stratégique a été établi, l'OIT a mené une série de consultations internes afin de définir et d'arrêter les objectifs opérationnels, les indicateurs de performance et les cibles, étant donné l'absence de toute base de données de référence. Dans un premier temps, 16 objectifs opérationnels ont été mis en rapport avec les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation.

68. En novembre 2000, le Bureau a défini, à la demande du Conseil d'administration, un cinquième objectif stratégique, avec des objectifs opérationnels détaillés pour les services de management et d'appui. Cet objectif a cependant été supprimé en 2001, étant donné les difficultés à surmonter pour contrôler et présenter des données au Conseil d'administration pour examen. Le cinquième objectif stratégique n'avait que 37 indicateurs de performance distincts, contre 47 pour les quatre premiers objectifs stratégiques (tableau 3). Cet objectif recouvrait des activités auxquelles on avait alloué près d'un quart des ressources du budget ordinaire en 2000-01.

Tableau 3. Objectifs stratégiques et indicateurs de performance

Objectifs stratégiques	Nombre d'indicateurs de performance	
	2000-01	2002-03
N° 1: Normes	13	14
N° 2: Travail décent	8	6
N° 3: Protection sociale	15	9
N° 4: Dialogue social	11	9
Total	47	38
N° 5: Management et appui – n'existe plus	37	–
Total	84	38

Source: BIT.

69. La direction a pris conscience du fait que le processus de budgétisation stratégique ne pouvait aboutir que si toute une structure venait soutenir ce qui allait devenir un exercice régulier dans toute l'Organisation. A la fin de 2000, l'Organisation a reçu des donateurs des fonds spécifiques pour un projet de mise en œuvre de la budgétisation stratégique, des indicateurs de performance et des cibles. La première phase de ce projet prévoyait l'organisation de séminaires au siège pour une partie du personnel et la production d'un matériel pédagogique pour permettre à ces personnes de se familiariser avec la budgétisation stratégique. Ce matériel repose sur une méthodologie éprouvée qui a été modifiée par l'équipe du projet en vue de l'adapter à la structure, aux objectifs et au personnel de l'Organisation.

-
70. Suivant cette formation, les directeurs et les autres membres du personnel ont dû remettre en question leurs objectifs personnels et ceux de leurs unités et les aligner sur les objectifs stratégiques. Cela a été un changement radical pour le personnel d'encadrement comme pour les autres membres du personnel. Le matériel pédagogique a également permis au personnel de se familiariser avec les indicateurs de performance en lui donnant des exemples de cibles convenant aux objectifs de leurs unités.
 71. La formation du personnel à Genève s'est faite avec un matériel pédagogique en trois langues (anglais, espagnol et français), ce qui l'a rendue plus aisément accessible à tout le personnel. Le matériel pédagogique et la nouvelle approche ont été présentés au personnel des services extérieurs au début de 2002, l'équipe du projet se rendant dans les bureaux régionaux pour former le personnel aux nouvelles procédures.
 72. Le projet a tiré profit de toutes les nouvelles technologies de l'information pour atteindre ses objectifs. L'Intranet du BIT a permis de tenir le personnel au courant de tous les faits nouveaux concernant la budgétisation stratégique, grâce aux bulletins d'information et au matériel pédagogique en trois langues affichés sur le site.
 73. Afin de soutenir le processus de budgétisation stratégique, l'équipe du projet a conçu et créé une base de données indépendante accessible sur Intranet. Cela permet aux différents départements et au personnel d'afficher les activités et les mesures allant dans le sens des objectifs stratégiques et des indicateurs de performance fixés pour la période. Ce système a été conçu de manière à faciliter son utilisation et la saisie des données, les menus servant à introduire des données chaque fois que cela est possible, et à éviter au personnel un gros travail de saisie de données. Il est prévu de mettre ce système à la disposition de tous les bureaux de l'OIT qui sont reliés au siège par Internet. Mon équipe a été avertie que cette fonction de la base de données serait incorporée dans le nouveau progiciel de gestion intégrée.
 74. Lorsque le système sera utilisé pleinement, il permettra à la direction d'avoir une vue globale de toutes les activités proposées et menées dans tous les lieux d'affectation qui vont dans le sens des objectifs stratégiques de l'OIT. Ce système sera un outil de gestion efficace pour allouer les ressources aux différents objectifs en fonction de leur degré de priorité, et pour définir les domaines d'efficience et de collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation.
 75. Lorsque le budget pour 2002-03 a été préparé en 2001, les résultats de 2000-01 en matière de performance n'étaient pas encore connus et le processus n'était pas très avancé. Il n'existait aucun point de référence pour définir les objectifs opérationnels, même si le Bureau a tiré des enseignements de la première série de définitions des objectifs et des cibles. De ce fait, le nombre des objectifs a été réduit, notamment parce que le Bureau s'est focalisé sur les objectifs et parce qu'il existait des instruments de programmation et une formation spécifique.

Recommandation 6 – Je recommande que le BIT réexamine l'utilité des indicateurs de performance de haut niveau pour les fonctions – importantes – d'appui et de management.

Recommandation 7 – Je félicite la direction pour la formation dispensée au personnel, et je recommande que des cours de formation continuent d'être offerts à tout le personnel du siège et des bureaux extérieurs et qu'un matériel pédagogique continue d'être mis à sa disposition, afin de faciliter la participation la plus large au processus de budgétisation stratégique.

Recommandation 8 – Je recommande à la direction de faire en sorte que tous les systèmes qui seront mis au point soient conformes aux principes et aux normes du

progiciel de gestion intégrée, de façon à permettre le partage des données et à éviter tout double emploi et tout gaspillage de ressources.

Indicateurs de performance et cibles

76. Mes collaborateurs ont analysé les objectifs opérationnels et les indicateurs de performance fixés pour 2000-01 et révisés pour 2002-03. En 2000-01, 43 des 47 indicateurs de performance étaient conçus pour mesurer les résultats obtenus dans les Etats Membres qui découlaient du travail accompli par le Bureau; les quatre autres indicateurs correspondaient à des produits spécifiques que l'Organisation pouvait fournir à ses mandants. En 2002-03, il y a 37 indicateurs de performance (sur les 38 prévus) pour mesurer les résultats obtenus dans les Etats Membres, et un seul pour mesurer les produits de l'OIT. Cela donne, du moins en partie, une idée du rôle et des fonctions de l'OIT, et s'explique par l'absence de données de référence qui permettent de comparer les indicateurs de performance et les cibles y afférentes. Lorsque la budgétisation stratégique sera appliquée à toute l'Organisation, les indicateurs de performance et les cibles deviendront plus précis et plus faciles à mesurer directement et efficacement par rapport aux objectifs stratégiques de l'OIT.
77. Mes collaborateurs ont également examiné les indicateurs de performance et les cibles correspondant à chacun des objectifs opérationnels en utilisant la méthode FABRIC. Cette méthode permet de déterminer si les indicateurs et les cibles sont réellement ciblés, appropriés, équilibrés, robustes, intégrés et rentables. Il ressort de cet examen que:
- (ciblés) – tous les indicateurs de performance ont été conçus en fonction de leurs objectifs stratégiques respectifs;
 - (appropriés) – tous les indicateurs de performance conviennent aux parties prenantes et donnent des précisions sur l'impact de l'OIT sur son domaine d'activité dans les Etats Membres;
 - (équilibrés) – les objectifs stratégiques et leurs indicateurs de performance respectifs englobent tous les aspects des responsabilités et activités de l'OIT, sans être exagérément influencés par un domaine donné;
 - (robustes) – lorsque le système de budgétisation stratégique a été utilisé, le Bureau a été restructuré en fonction des besoins définis au préalable. Dans de nombreux cas, les indicateurs de performance englobent le travail effectué par différentes unités du Bureau;
 - (intégrés) – l'évaluation de la performance est un processus permanent au sein du Bureau. Lorsque le personnel aura été convenablement formé, et avec l'apport stratégique, les indicateurs de performance auront davantage d'impact sur la planification et la gestion des activités;
 - (rentables) – aucune analyse n'a été faite pour évaluer le coût de la collecte des données pour le Bureau. Cette analyse permettrait d'examiner et de définir plus facilement les indicateurs de performance à l'avenir.
78. Le BIT a beaucoup progressé dans la mise en place de la budgétisation stratégique et des indicateurs de performance, et a utilisé et suivi à cet effet une méthode bien établie. Il reste encore beaucoup à faire pour que la budgétisation stratégique soit appliquée dans tous les services du Bureau.

Recommandation 9 – Je recommande à la direction de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de ressources pour que les données découlant des indicateurs de

performance puissent être analysées et utilisées en temps voulu et dans le cadre du processus normal de budgétisation.

Recommandation 10 – Je recommande à la direction d'établir des systèmes permettant d'estimer le prix à payer pour enregistrer et rassembler les différents types d'information concernant la performance, afin que les dépenses engagées ne l'emportent pas sur les gains escomptés de ces informations.

Evaluation et validation

79. L'évaluation et la validation de la performance réelle par rapport aux indicateurs et aux cibles sont une partie importante du processus de budgétisation stratégique. Une telle analyse a un impact considérable sur la détermination de la performance future et sur la définition des besoins en ressources et la répartition de ces ressources pour l'OIT.
80. Il ressort de l'examen effectué par mes collaborateurs que peu d'évaluations et de validations indépendantes des résultats par rapport aux cibles ont été menées par les différents départements du Bureau. Il existe des sections d'évaluation au sein du Bureau, dont celle qui a été créée pour l'IPEC (Programme international pour l'abolition du travail des enfants), même si ces sections s'occupent essentiellement d'examiner les programmes. Mes collaborateurs ont été avertis que la direction envisageait de présenter au Conseil d'administration, en novembre 2002, un rapport sur une stratégie d'évaluation à l'échelle de l'Organisation.

Recommandation 11 – Je recommande que la stratégie d'évaluation du Bureau prévoie une étude et une évaluation indépendantes de tous les indicateurs de performance, et que les résultats de cet examen et de cette évaluation soient portés à la connaissance du Conseil d'administration.

Examen du Bureau de l'audit interne et du contrôle

81. Le système de contrôle interne d'une organisation joue un rôle clé dans la détermination et la gestion des risques qui tiennent une place importante dans la réalisation des objectifs de son programme. Un système judicieux de contrôle interne contribue à la sauvegarde des contributions des Etats Membres et des biens de l'organisation. Un bon contrôle interne accroît l'efficacité et l'efficience des opérations, contribue à assurer la fiabilité de l'information de gestion et de l'information financière et favorise le respect des règlements et règles de l'organisation.
82. Un audit interne efficace fait partie intégrante d'une bonne gouvernance d'entreprise. L'audit interne contribue de manière importante à garantir à la direction et à l'organisation dans son ensemble qu'un système efficace de contrôle interne est en place.
83. Au cours de la période biennale, le Directeur général a pris des mesures pour actualiser le mandat du Chef auditeur interne et de ses collaborateurs en proposant des amendements aux Règles de gestion financière et au Statut du personnel afin de les rendre conformes aux fonctions similaires assurées ailleurs dans le système des Nations Unies (voir document [GB.280/PFA/9/2](#)) et de désigner cette fonction sous le nom de Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO).
84. Compte tenu de ces évolutions, mes collaborateurs ont procédé à un examen de divers aspects de l'audit interne au regard des normes professionnelles et des pratiques optimales:
- délimitation de l'activité et indépendance;

-
- dotation en personnel et formation;
 - stratégie et planification de l'audit;
 - rapports d'audit et procédures de suivi.

85. En procédant à cet examen, ils ont tenu compte des normes professionnelles reconnues en matière d'audit interne, comme celles de l'Institut des auditeurs internes, ainsi que des normes internationales d'audit de la Fédération internationale des experts-comptables, en l'occurrence de la norme ISA 610, *Examen des travaux d'audit interne*. L'examen a porté sur les points suivants: discussions approfondies avec le Chef auditeur interne, évaluation des plans et de la documentation relative aux audits et examen des rapports d'audit interne et des documents de travail connexes.

Délimitation de l'activité et indépendance

86. Le nouveau mandat adopté au cours de la période biennale par le Conseil d'administration permet au Chef auditeur interne d'entrer librement et directement en contact avec le Directeur général, alors qu'il relevait auparavant du directeur de PROGRAM. Le nouveau mandat a pour effet de modifier les Règles de gestion financière, qui définissent de manière plus explicite les responsabilités et le rôle du Bureau de l'audit interne et du contrôle. Par ailleurs, il assure au Chef auditeur interne un lien plus direct avec le Conseil d'administration en matière de nomination et de cessation d'emploi. Enfin, il définit les responsabilités de la direction en ce qui concerne le suivi des recommandations formulées par l'auditeur interne.

Dotation en personnel et formation

87. Durant la période biennale 2000-01, le Bureau de l'audit interne et du contrôle a employé quatre fonctionnaires de la catégorie des services organiques. Au cours de cette période, un fonctionnaire est parti et a été remplacé par une personne plus expérimentée; par ailleurs, un personnel d'appui administratif à temps plein a été engagé par la section à la fin de la période. Dans le cadre de leur examen, mes collaborateurs ont confirmé que le niveau d'études et l'expérience des membres du personnel de l'IAO répondaient aux exigences de leurs postes respectifs. L'adhésion à l'organe professionnel compétent, l'Institut des auditeurs internes, n'a pas été exigée, mais elle serait souhaitable. Le Chef auditeur interne a informé mes collaborateurs que du personnel de l'IAO avait été récemment engagé pour procéder à des examens professionnels avec l'Institut des auditeurs internes en novembre 2002. Je me félicite de cette initiative.

88. L'audit interne est un domaine de compétence professionnel et technique qui évolue sans cesse, par exemple dans les domaines suivants: normes de comptabilité et d'établissement des rapports, activités informatiques, techniques d'enquête, évaluation des risques et gouvernance d'entreprise. Pour que les qualifications du personnel restent actuelles et effectives et que l'OIT continue à bénéficier du meilleur rapport qualité/coût en ce qui concerne la fonction d'audit interne, il y a lieu de veiller à ce que les auditeurs internes justifient en permanence d'un niveau suffisant de formation et de compétence professionnelles.

89. Mes collaborateurs ont noté que le Bureau de l'audit interne et du contrôle ne disposait pas d'un plan de formation officiel et systématique. Le Chef auditeur interne a informé mes collaborateurs que les besoins de formation étaient définis à la suite de discussions menées avec eux et des évaluations du travail. Au cours de la période biennale, les membres du personnel chargés de l'audit interne ont participé à un cours organisé par un groupe d'auditeurs internes dans une autre institution des Nations Unies à Genève, ainsi qu'à une formation portant sur les logiciels et à un cours de langue destiné à les aider dans leur

travail. Le Chef auditeur interne estime que, en engageant du personnel mieux qualifié et plus expérimenté lorsque des vacances de postes se produisent, il devrait être plus facile d'élaborer un plan d'éducation et de perfectionnement professionnels permanent, ce qui sera d'ailleurs fait à partir de 2003.

90. Actuellement, le Bureau ne dispose d'aucun spécialiste de l'audit informatique. Le Chef auditeur interne a établi une liste de contrôle visant à aider ses collaborateurs à mener ce type d'examen, liste qui n'a toutefois pas encore été utilisée. Le Chef auditeur interne a informé mes collaborateurs qu'il souhaitait engager des consultants spécialisés en informatique pour répondre aux besoins relatifs aux audits spécialisés des systèmes informatiques du BIT.

Stratégie et planification de l'audit

91. Une planification efficace et proactive est la manière la plus rationnelle d'utiliser des ressources limitées. Une évaluation des risques et de l'importance relative des différents éléments doit présider à la sélection des audits, afin d'assurer un contrôle satisfaisant et effectif de l'organisation. Mes collaborateurs ont examiné le plan de travail relatif à l'audit interne pour la période biennale 2000-01.
92. Ce plan d'audit interne s'inspire d'une évaluation globale des besoins effectuée par le Chef auditeur interne sur la base des résultats et constatations des périodes biennales précédentes. Cette opération ne pouvait s'appuyer sur aucune analyse solide des risques de l'OIT, mais le Chef auditeur interne a informé mes collaborateurs de ce que les critères de risque et de seuil d'importance relative avaient été pris en considération dans l'élaboration du plan biennal. La description des activités programmées était brève, et l'on ne disposait que de peu de temps pour les imprévus, ce qui a entraîné des retards dans la publication des rapports projetés lorsque les ressources devaient être consacrées à des questions urgentes.
93. Une planification efficace doit être complétée par l'adoption de procédures et directives claires en ce qui concerne l'exécution des tâches relatives aux audits. Des programmes existent en ce domaine, qui servent à guider les auditeurs internes dans leur travail. Une telle documentation contribue à garantir la qualité et l'homogénéité des tâches effectuées en différents endroits au sein de petites unités.
94. Il faut disposer d'un manuel de l'audit visant à fournir des orientations techniques et à assurer la continuité des pratiques et le maintien de normes de travail satisfaisantes. Ce manuel fournit aux membres du personnel chargé des audits un cadre essentiel en matière d'instructions, de pratiques optimales et d'orientations sur la manière dont le travail doit être planifié et exécuté et dont il doit en être rendu compte. Le Chef auditeur interne a informé mes collaborateurs de ce que la section de l'audit interne préparait la rédaction d'un manuel d'audit interne depuis 1999 et prévoyait de le terminer à la fin de 2002 si les ressources disponibles le permettaient.
95. Pour aider à la mise en œuvre d'une planification efficace et assurer la continuité, il y a lieu de disposer d'informations permanentes sur l'entité faisant l'objet de l'audit, ses départements et bureaux ainsi que ses systèmes, de façon à favoriser l'efficacité et l'efficience de la procédure d'audit, tant en ce qui concerne les différentes activités menées en ce domaine qu'en ce qui concerne la durée. Mes collaborateurs ont été informés que la section de l'audit interne ne disposait pas actuellement de fichiers permanents assortis de données sur les activités courantes de l'OIT. Le Chef auditeur interne a confirmé que ces données seraient rassemblées et tenues à jour dès qu'on disposerait des ressources voulues.

Recommandation 12 – Il est essentiel, pour une organisation comme l'OIT, de disposer d'une méthode systématique et prospective d'évaluation des risques au cours

d'une période durant laquelle des changements importants touchant l'exploitation, la structure et les activités sont mis en oeuvre. Je recommande donc que le Bureau de l'audit interne et du contrôle élabore une méthode rigoureuse et systématique d'évaluation des risques pour appuyer ses travaux et délimiter son champ d'action.

Recommandation 13 – Je recommande que l'IAO élabore un plan d'audit plus complet pour chaque période biennale, plan qui préciserait clairement les objectifs et les résultats, ainsi que les exigences correspondantes en matière de ressources et de calendrier.

Recommandation 14 – Je recommande également que l'IAO achève et adopte en priorité un manuel d'audit interne visant à garantir le respect des normes voulues et l'homogénéité des tâches liées à l'audit, à définir la planification et l'exécution des activités ainsi qu'à structurer et à guider le travail de l'équipe d'audit interne.

Rapports d'audit et procédures de suivi

- 96.** Pour favoriser une gestion efficace, le Chef auditeur interne devrait être en mesure de faire rapport sur les conclusions au niveau le plus élevé et d'être assuré que l'Organisation répond comme il convient aux recommandations faites en matière d'audit. Mes collaborateurs ont examiné les rapports émis par le Bureau de l'audit interne et du contrôle et ont noté que le Chef auditeur interne fournissait régulièrement à la Commission du programme, du budget et de l'administration (PFA) et au Conseil d'administration des rapports sur les audits entrepris et de brèves mises à jour sur le degré d'application des recommandations faites au cours des années précédentes.
- 97.** L'une des missions du Bureau de l'audit interne et du contrôle est de garantir à la direction qu'il existe un bon contrôle interne et de confirmer que l'on se conforme bien aux règles et règlements de l'OIT. Mes collaborateurs ont examiné l'ensemble des rapports émis au cours de la période biennale (17 rapports émis et huit rapports en cours d'élaboration au 31 décembre 2001). Au cours de cette période, il s'est produit un net changement dans la manière dont les choses sont présentées par le Chef auditeur interne, changement qui vise à mettre en exergue les domaines critiques et les pratiques optimales de gestion.
- 98.** Une analyse plus utile des faiblesses du contrôle, tant pour le Conseil d'administration que pour la direction, consisterait à utiliser systématiquement des indications claires sur la priorité ou l'importance de chacune des recommandations faites. Je serais également favorable à ce que, lorsque c'est possible, la section de l'audit interne s'efforce de recenser les économies potentielles qui pourraient découler de la mise en oeuvre des recommandations relatives à l'audit. Combinés, ces facteurs auraient pour effet d'axer l'attention sur les questions critiques et de faciliter les efforts tendant à vérifier la manière dont la direction a traité les questions et les perspectives d'amélioration indiquées dans les conclusions et recommandations de l'audit.
- 99.** Mes collaborateurs ont noté que le Chef auditeur interne et la section de l'audit interne constituent une source utile d'informations et d'avis, tant pour la direction au siège que pour les bureaux régionaux et bureaux de pays. Un excellent exemple de cette diffusion des pratiques optimales et des conclusions tient à l'utilisation d'une liste de contrôle sur le site Intranet, liste qui peut être consultée par l'ensemble des responsables et des membres du personnel. Je félicite le Chef auditeur interne de la manière dont il exploite les ressources informatiques pour diffuser ainsi des orientations sur les pratiques optimales.
- 100.** Les rapports actuels du Chef auditeur interne se fondent essentiellement sur le passé. Aucun document soumis au Conseil d'administration n'indique de manière détaillée les activités à mener par le Bureau de l'audit interne et du contrôle, en dehors du document résumant le programme et budget. Avec le nouveau mandat créant le Bureau de l'audit

interne et du contrôle et confirmant son indépendance sur le plan hiérarchique, il pourrait se révéler utile, du point de vue de la gouvernance d'entreprise, que le Conseil d'administration soit avisé (par l'intermédiaire de la Commission du programme, du budget et de l'administration) des activités annuelles prévues et de leurs résultats.

Recommandation 15 – Je recommande que l'IAO examine la question de savoir si les rapports d'audit pourraient inclure des estimations des économies de coûts susceptibles de résulter de la mise en œuvre des recommandations.

Recommandation 16 – Je recommande que l'IAO adopte une méthode systématique d'établissement des priorités et de suivi des recommandations faites à la direction.

Recommandation 17 – Je recommande que, outre les rapports annuels actuels, l'IAO soumette au Directeur général et au Conseil d'administration un plan d'audit biennal et un rapport biennal sur les résultats de ses travaux (lié au plan biennal).

Questions financières

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS)

- 101.** Dans mon rapport pour 1998-99, j'ai entrepris une révision de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel à l'issue de laquelle j'ai fait trois recommandations, dont la plus fondamentale est que le BIT devrait revoir le statut juridique et constitutionnel de la CAPS ainsi que les rapports de la Caisse avec les organismes de parrainage. Le Bureau a commencé de donner suite à cette recommandation et est en pourparlers avec l'UIT et le Comité de gestion de la CAPS. Certaines questions complexes portant sur les prestations exigeront une analyse et une négociation approfondies.
- 102.** J'ai également recommandé que le BIT poursuive l'étude des coûts et avantages potentiels de l'externalisation de l'activité de la Caisse. A ma connaissance, aucun examen officiel n'a été entrepris à ce jour.
- 103.** Troisièmement, j'ai recommandé que le BIT clarifie l'organisation de la vérification des comptes et de l'établissement de rapports pour la Caisse, et notamment l'organisation de la vérification des dépenses au titre des prestations versées au personnel de l'UIT. Le Comité de gestion de la CAPS a prié le Vérificateur général de la Suisse, qui est également le vérificateur externe des comptes de l'UIT, ainsi que moi-même, d'entreprendre conjointement la vérification des comptes de la Caisse, ce que nous avons accepté. Cependant, comme la situation juridique fondamentale de la CAPS et de ses comptes n'a pas été déterminée, il n'a pas été possible d'entreprendre une vérification séparée de la Caisse pour 2000-01. Le BIT et l'UIT s'attachent actuellement à résoudre cette question.

Recommandation 18 – Dans l'intérêt d'une bonne gouvernance et de l'exercice de la responsabilité, je prie instamment le BIT de donner suite dès que possible aux recommandations que j'ai formulées antérieurement.

Administration des nominations du personnel

- 104.** Au cours de leur vérification des états de paie du BIT, mes collaborateurs ont noté qu'il y avait eu environ 1 005 nominations au cours de la période biennale, dont 172 concernaient du personnel au bénéfice d'un contrat de durée déterminée, 510 du personnel au bénéfice d'un contrat de courte durée et 323 des personnes recrutées sur le terrain. Sur les 682 personnes recrutées au siège, la vérification a révélé que pour 13 pour cent d'entre

elles environ (soit 88 personnes) la nomination avait été approuvée après que le membre du personnel eut commencé d'exercer ses fonctions.

- 105.** Dans l'intérêt d'une bonne pratique et d'une bonne gestion financière, toutes les formalités concernant les contrats devraient être achevées avant que les membres du personnel concernés ne prennent leurs fonctions.

Recommandation 19 – En conséquence, je recommande que le BIT veille à ce que toutes les formalités relatives aux contrats soient achevées avant la prise de fonctions des intéressés.

Présentation des états financiers

- 106.** Pour 2000-01, le BIT a apporté un certain nombre de changements à la présentation des états financiers.

Consolidation globale des états financiers

- 107.** La présentation de l'état I, recettes et dépenses, et de l'état II, actif et passif, a été révisée. Comme l'indiquaient précédemment les notes, les états financiers présentaient jusqu'ici des totaux qui n'éliminaient pas les mouvements entre fonds et les soldes réciproques; ils ne reflétaient donc pas exactement les activités totales de l'OIT, ses fonds administrés et ses activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires. Le Bureau a indiqué à mes collaborateurs qu'il s'efforcera d'entreprendre une consolidation intégrale des états financiers de l'Organisation pour 2002-03. Je me félicite de cette proposition et je suggère au Bureau d'examiner également le bien-fondé d'un état des flux de trésorerie consolidé.

Modification des chiffres correspondants de la période précédente

- 108.** Les états financiers de 2000-01 font apparaître les chiffres correspondants de la période biennale précédente. Ces chiffres ont été ajustés par rapport à ceux qui figurent dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de 1998-99, qui ont été présentés à la Conférence internationale du Travail à sa 87^e session. Ces ajustements sont principalement dus à la modification de la présentation des comptes spéciaux, dont l'effet net a été de 763 000 dollars (note 22 des états financiers pour 2000-01). En outre, des placements d'un montant de 2 241 000 dollars inscrits dans le Fonds de fonctionnement et de 5 199 000 dollars inscrits dans les autres fonds gérés par l'OIT ont été reclassés comme encaisse. L'effet global de ces changements est résumé ci-après:

	Fonds de fonctionnement		Autres fonds gérés par l'OIT	
	31.12.1999	01.01.2000	31.12.1999	01.01.2000
Total, actif	274 534	275 297	50 413	49 165
Total, passif	109 914	110 677	7 061	6 576
Actif net	164 620	164 620	43 352	42 589
Soldes des fonds	164 620	164 620	43 352	42 589

Placements de l'Institut international d'études sociales

- 109.** Dans le cadre de leur vérification, mes collaborateurs révisent les dépôts et les placements de l'OIT, y compris les résultats des politiques de placement en vigueur pour la période

biennale. Les actifs de l'OIT incluent les placements effectués pour le compte de l'Institut international d'études sociales. Ces fonds sont administrés par un gestionnaire extérieur.

- 110.** Au début de 2000-01, les placements ont été évalués à 5,8 millions de dollars. Au cours de la période biennale, les gestionnaires des fonds ont fait état de pertes non réalisées d'un million de dollars sur ces placements, dues à la baisse importante des valeurs sur les marchés financiers dans le monde. Le comité responsable des placements de l'OIT a étudié la gestion actuelle des fonds et examine à présent s'il y a lieu de prendre d'autres dispositions.

Fraudes, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes et passif éventuel

- 111.** Le Bureau a porté à la connaissance de mes collaborateurs des versements à titre gracieux s'élevant au total à 80 444 dollars (180 884 dollars en 1998-99), la passation par profits et pertes de sommes atteignant 197 002 dollars (290 923 dollars en 1998-99) sur le budget ordinaire et la passation en charges d'un montant de 47 415 dollars (8 013 dollars en 1998-99) correspondant à la valeur d'un matériel destiné à la coopération technique. Le BIT a fourni des explications pour tous les cas qui ont été notifiés, et je constate avec satisfaction que le Bureau a tenu dûment compte de toutes les circonstances propres à chaque cas.
- 112.** Le BIT a également informé mes collaborateurs de l'existence de 13 cas de fraude, de tentative de fraude ou de présomption de fraude (quatre cas en 1998-99) portant sur un montant d'environ 60 000 dollars (30 200 dollars en 1998-99). L'Organisation a récupéré l'intégralité des montants auprès des fonctionnaires en cause. Trois cas avaient trait à des irrégularités dans les demandes de remboursement des frais de voyage (5 600 dollars), quatre cas à des demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux et d'indemnisation (9 900 dollars), deux cas à des demandes falsifiées d'allocation pour frais d'études (22 500 dollars), et un cas à des appels téléphoniques non officiels depuis le siège (22 000 dollars). Les trois derniers cas avaient trait à des irrégularités dans le cadre d'un projet (2 500 dollars).
- 113.** Le Bureau a informé mes collaborateurs de trois litiges en instance pouvant donner lieu à des réclamations visant l'Organisation. Le Bureau a estimé que le montant maximum que l'Organisation pouvait être astreinte à payer au 31 décembre 2001 était d'environ 380 000 dollars.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans mon rapport sur les comptes de l'OIT pour 1998-99

- 114.** Les recommandations que j'ai formulées dans mon rapport pour 1998-99 et les mesures prises par le BIT sont détaillées dans l'annexe I au présent rapport. On trouvera ci-dessous mes commentaires sur la suite donnée par le Bureau à mes recommandations.

Questions de gestion

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

115. En 1999, mes collaborateurs ont entrepris un examen de l'IPEC à la demande expresse du Directeur général. Dans mon rapport concernant les états financiers de 1998-99, j'ai évoqué les progrès accomplis par la direction de l'IPEC dans la prise en compte des recommandations. Au cours de la période biennale 2000-01, de nouveaux progrès ont été accomplis.
116. La direction a maintenant entrepris de réorganiser la structure de l'IPEC afin de clarifier les responsabilités hiérarchiques du personnel au siège et des unités sur le terrain. Les méthodes de travail de l'IPEC ont été examinées et révisées, afin que tous les bureaux suivent des directives communes. La direction de l'IPEC a pris des mesures importantes pour contrôler les dépenses, et notamment les frais administratifs, afin d'assurer la cohérence des postes budgétaires correspondant aux frais administratifs. Pour faciliter à la fois le contrôle financier et la production des rapports de gestion financière, le personnel de l'IPEC a systématiquement utilisé le logiciel de rédaction de rapports du BIT (BRIO), de façon à analyser les données et à contribuer à la préparation des rapports.
117. L'IPEC a mis au point une stratégie d'évaluation globale et dispose d'une petite unité qui entreprend une évaluation programmatique du programme dans son ensemble. Mes collaborateurs ont examiné les réalisations de cette unité. Ils ont été informés qu'une base de données était en train d'être créée, afin de permettre à tout le personnel de consulter les études entreprises et de favoriser la diffusion des pratiques exemplaires et des leçons tirées de l'expérience.

Achat de biens et de services

118. La Section des achats et contrats a pris plusieurs initiatives pour réviser et rationaliser les procédures d'achat. Je prends note de la décision prise par la direction de cesser tout nouveau développement de son système d'achats informatisé pour consacrer des ressources au logiciel de gestion intégrée.

Administration des voyages

119. Le Bureau a mené à bien une étude de son service des voyages, et il a pris des mesures pour en améliorer l'efficacité et pour rationaliser les procédures relatives aux voyages en mission.

Questions financières

Respect intégral des normes comptables des Nations Unies

120. J'ai le plaisir de faire savoir que le Bureau international du Travail a donné suite à mes recommandations et révisé certains systèmes et procédures afin d'assurer le respect des normes comptables des Nations Unies.

Financement des activités de coopération technique par des ressources extrabudgétaires

121. Je prends note du fait que le Bureau a réexaminé ses activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires et qu'il a pris des mesures pour résoudre avec les donateurs la question des soldes déficitaires de longue date.

Inventaire

122. La Section des achats et contrats a effectué un gros travail pour mettre à jour ses inventaires du siège et des bureaux extérieurs. Mes collaborateurs ont pu effectuer des sondages de vérification à la fin de la période biennale pour confirmer que l'inventaire avait été achevé pour la période biennale 2000-01.

Remerciements

123. Je tiens à exprimer ma gratitude au Directeur général et aux fonctionnaires du BIT pour leur coopération et leur concours.

25 avril 2002.

(Signé) Sir John Bourn,
Contrôleur et Commissaire général, Royaume-Uni,
Commissaire aux comptes.

Annexe 1

Mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 1998-99

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
Respect intégral des normes comptables des Nations Unies		
Recommandation 1: Le BIT devrait améliorer ses procédures de manière à fournir précocement une orientation très claire au personnel chargé d'établir des charges à payer et trouver une meilleure façon de comptabiliser les décaissements ultérieurs correspondant aux charges à payer, afin de pouvoir identifier des économies éventuelles et les porter au crédit des recettes accessoires.	Les systèmes de comptabilité concernant la coopération technique ont été modifiés. Des modifications similaires sont maintenant apportées aux systèmes concernant le budget ordinaire, dans le but de mettre en place d'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-01 une procédure automatisée d'annualités. Les procédures et directives révisées qui seront diffusées dans les régions bien avant la fin de la clôture de l'exercice financier en cours tiendront compte des enseignements apportés par la première tentative de bouclage des comptes avec la mise en place de la comptabilité d'exercice.	Il m'est agréable de relever que, dans le cadre de la vérification des comptes de l'exercice 2000-01, mes collaborateurs ont été en mesure de confirmer que les systèmes ont été modifiés et que des directives révisées ont été diffusées à tous les bureaux.
Financement des activités de coopération technique par des ressources extrabudgétaires		
Recommandation 2: Le BIT devrait: <ul style="list-style-type: none">– examiner tous les projets dont les comptes ont été arrêtés avec un solde déficitaire et prendre les mesures nécessaires en vue du recouvrement ou de la passation directe en charges;– charger un service de surveiller les recettes et les dépenses et de veiller à ce que les demandes de fonds soient faites précocement;– mettre à jour ses directives concernant les procédures financières à suivre pour les projets de coopération technique financés par des ressources extrabudgétaires.	Une fois reçu le rapport du Commissaire aux comptes, il a été procédé à un large tour d'horizon de tous les projets clôturés et le Bureau a entrepris un nouvel échange de correspondance avec les donateurs dont les comptes accusaient des soldes déficitaires. Après concertation avec les intéressés, des soldes ont été transférés de projets excédentaires sur le plan du financement vers ceux qui étaient déficitaires de ce point de vue. Des acomptes dont le versement était en retard ont été encaissés et, lorsque cela était nécessaire, de nouvelles demandes ont été adressées. La recommandation du Commissaire aux comptes consistant à fusionner la responsabilité du contrôle des recettes et des dépenses avec celle du suivi des appels de fonds a été accueillie favorablement par le Bureau. Cette fusion a d'ores	Je suis heureux de constater que le Département des services financiers a entrepris d'examiner les projets clôturés et a pris les mesures appropriées concernant les soldes. J'ai également le plaisir de constater que le Bureau a pris des mesures pour clarifier les responsabilités concernant le suivi des fonds reçus.

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
	<p>et déjà été entreprise au sein du Département des services financiers, où un membre du personnel a été transféré, préluant à un autre transfert prévu, celui-là, à l'issue de la clôture des projets de coopération technique pour l'an 2000. Malgré tout, un certain cloisonnement des responsabilités reste souhaitable et sera maintenu, et c'est ainsi que le Département du développement et de la coopération technique conservera son rôle de principal interlocuteur des donateurs multi-bilatéraux. Le Département des services financiers continuera de fournir son appui au Département du développement de la coopération.</p> <p>Les directives générales concernant les procédures de financement sont présentées dans le Règlement financier et les Règles de gestion financière. Comme la pratique suivie par le Bureau pour recevoir des fonds des donateurs et ouvrir des comptes a toujours été relativement simple, il n'a pas été établi d'aide-mémoire formel pour ce type d'opération. Le transfert de responsabilités vers une nouvelle unité a néanmoins incité le Bureau à donner suite à cette recommandation du Commissaire aux comptes. Les démarches y relatives devraient être menées à bonne fin parallèlement à ce transfert.</p>	
Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS)		
<p>Recommandation 3: Le BIT devrait clarifier l'organisation de la vérification des comptes et de l'établissement de rapports pour la Caisse, et notamment l'organisation de la vérification des dépenses au titre des prestations versées au personnel de l'UIT.</p>		<p>Voir partie principale du rapport.</p>
<p>Recommandation 4: Le BIT devrait revoir le statut juridique et constitutionnel de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel et les rapports de la Caisse avec les organismes de parrainage. Dans ce cadre, il devrait également examiner s'il faut continuer à inclure les soldes des fonds de la Caisse dans les comptes de l'OIT.</p>		<p>Voir partie principale du rapport.</p>

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>Recommandation 5: Le BIT devrait poursuivre l'étude des coûts et avantages potentiels de l'externalisation de l'activité de la Caisse.</p>		<p>Voir partie principale du rapport.</p>
<p>Inventaire</p>		
<p>Recommandation 6: Le BIT devrait prendre des mesures pour mettre à jour d'urgence ses inventaires du siège et des bureaux extérieurs. Il devrait à cette occasion effectuer une vérification physique des biens en sa possession.</p>	<p>A la suite de la recommandation du Commissaire aux comptes, la mise à jour des états d'inventaire, aussi bien en ce qui concerne le siège que les régions, a été inscrite parmi les premières priorités pour 2000. Toutes les mises au rebut qui n'avaient pas encore été comptabilisées l'ont été et les états d'inventaire du siège ont été mis à jour au 31 décembre 2000. La procédure concernant les biens immobiliers et l'inventaire a été révisée et mise à jour et il existe désormais un manuel de gestion concernant les locaux et le matériel. Les états annuels communiqués par les bureaux extérieurs ont fait l'objet d'un suivi, de même que les chiffrages des inventaires relatifs aux projets. Les difficultés découlant de l'utilisation de systèmes informatiques d'inventaire différents ont été résolues par la fusion de ces multiples systèmes en un seul, reposant sur une base de données unique (Système de gestion du bâtiment).</p>	<p>Je me félicite des mesures prises pour mettre à jour les inventaires au siège et dans les régions ainsi que pour mettre en place le Système de gestion du bâtiment.</p>
<p>Achat de biens et de services</p>		
<p>Recommandation 7: Le BIT devrait revoir les domaines actuels de responsabilité en matière d'achats et s'efforcer de simplifier la procédure en regroupant au sein de la Section des achats et contrats les appels d'offres et la sélection des contrats.</p>	<p>En 2000, la responsabilité de l'ensemble des achats et des passations de contrats incombant au Bureau de l'administration intérieure a été confiée à la Section des achats et contrats, laquelle coordonne aussi, désormais, les procédures d'appels d'offres et de sélection des fournisseurs pour la Section d'impression et de distribution, le Bureau de l'informatique et des communications, le Bureau de la bibliothèque et des services d'information et le programme focal sur le travail des enfants.</p>	<p>Je me félicite des progrès accomplis dans le sens de la rationalisation des procédures d'achat au moyen d'une implication plus étroite et d'une responsabilité accrue de la Section des achats et contrats auprès des autres départements.</p>

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
	<p>Des initiatives ont été prises en vue d'améliorer, au sein de l'Organisation, la compréhension et l'observance des procédures établies, et c'est ainsi que trois circulaires, traitant exhaustivement des contrats et des achats aussi bien pour les divers départements du siège que pour les bureaux de l'OIT dans les régions, ont été diffusées en 2000. Désormais, des réunions et une information préalable sont prévues à l'intention des fonctionnaires nouveaux ou prenant une fonction nouvelle afin qu'ils soient familiarisés avec les procédures d'achat et de passation des contrats. L'Intranet de l'Organisation s'enrichit progressivement de pages d'information tendant à ce que tous les fonctionnaires soient au courant de ces questions. De même, des réunions mensuelles à ce sujet sont organisées avec les unités techniques et le personnel de projet.</p>	<p>Je prends note de la diffusion de nouvelles circulaires en la matière ainsi que des dispositions prises pour que les nouveaux fonctionnaires se familiarisent avec les procédures prévues, considérant que cette manière de procéder ne peut qu'être favorable à une plus grande intervention de la Section des achats et contrats dans la passation des contrats.</p>
<p>Recommandation 8: Le BIT devrait réexaminer tous les contrats importants qui le lient à une même entreprise depuis plus de quatre ans dans le dessein d'ouvrir dès que possible ces contrats à la concurrence.</p>	<p>En 2000, il a été procédé, conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes, à un tour d'horizon de tous les contrats importants. Un plan de réexamen de tous les contrats a été constitué et cette démarche fera l'objet de contrôles à intervalles réguliers pour assurer un suivi approprié sur le plan de la gestion. A ce jour, les contrats portant sur les services de restauration, l'agence de voyages, l'assurance du bâtiment, les télécommunications et la sécurité ont été conclus à l'issue d'une procédure d'appels d'offres. Les autres contrats évoqués par le Commissaire aux comptes font actuellement l'objet d'un réexamen et seront eux aussi soumis à des appels d'offres sur le marché libre.</p>	<p>Il y a lieu de se réjouir du recours au marché libre pour cinq contrats essentiels et du résultat positif de ces appels d'offres. Je prends note de la préparation du plan de réexamen de tous les contrats et j'encourage la Section des achats et contrats à suivre étroitement le déroulement de ce processus afin de ne pas manquer les occasions de faire appel au marché libre qu'il y aurait encore lieu de saisir.</p>
<p>Recommandation 9: Le BIT devrait réexaminer les contrats renouvelés implicitement et évaluer l'opportunité d'un contrat de durée déterminée.</p>	<p>Il a été pris note de cette observation et, chaque fois que cela était possible, les contrats ont été transformés de manière à porter sur des périodes déterminées, tous les nouveaux contrats étant désormais conclus sur cette base.</p>	<p>Les mesures prises afin que tous les nouveaux contrats soient conclus sur la base de périodes déterminées vont dans le bon sens. J'incite le BIT à persévérer dans cette voie et à envisager d'étendre cette pratique aux contrats en cours qui sont renouvelés sur une base implicite.</p>

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>Recommandation 10: Le BIT devrait soumettre avant leur renouvellement tous les contrats importants de ce type à l'examen du Comité des contrats.</p>	<p>Devant la force de cet argument, il a été décidé que tous les contrats dont le montant dépasse les 70 000 dollars, y compris les contrats du type spécifié par le Commissaire aux comptes, seront soumis pour approbation au Comité des contrats, aussi bien pour le renouvellement des contrats en cours que pour l'établissement des nouveaux. De même, le Comité des contrats sera consulté sur les questions de politique et chaque fois que cela paraîtra nécessaire avant de recourir à un appel d'offres.</p>	
<p>Recommandation 11: Le BIT devrait veiller à ce qu'un délai suffisant soit prévu pour les appels d'offres (ou les nouveaux appels d'offres) afin que les procédures requises puissent être dûment appliquées.</p>	<p>Une circulaire a été adressée à toutes les unités du siège et des bureaux régionaux pour clarifier la procédure à suivre chaque fois qu'il est demandé de déroger à la règle de l'appel à la concurrence. Cette circulaire répond expressément aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes en ce qu'elle insiste sur l'application stricte de l'article 10.20 a) des Règles de gestion financière (règle de l'appel à la concurrence), de même que sur l'obligation de préciser sur quel alinéa de l'article 10.30 une demande de dérogation se fonde.</p>	<p>Je prends note de l'établissement du plan concernant les contrats et j'incite le BIT à se servir de cet instrument pour suivre la situation au regard des contrats afin de ménager un délai suffisant pour que la procédure d'appel à la concurrence puisse suivre son cours.</p>
<p>Recommandation 12: Le BIT devrait renforcer les procédures de justification des demandes de dérogation afin qu'elles soient plus strictement conformes aux Règles de gestion financière.</p>	<p>Cette circulaire insiste également sur les aspects suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'importance de soumettre les demandes de dérogation à la règle de l'appel à la concurrence en temps opportun, de telle sorte que l'on dispose d'un délai suffisant pour procéder à un appel d'offres dans le cas où la demande de dérogation est rejetée; - le principe selon lequel les demandes de dérogation formulées en application de l'article 10.30 c) des Règles de gestion financière (urgence) ne peuvent être acceptées que lorsqu'elles ont trait à des cas dont le caractère d'urgence est avancé de bonne foi; - la position du Bureau en ce qui concerne les demandes rétroactives de dérogation. 	<p>Je prends note du fait que la Section des achats et contrats est associée à l'examen des demandes de dérogation émanant de certaines unités. J'incite toutes les autres unités à faire appel, dans ce genre de démarche, à la Section des achats et contrats afin de tirer le meilleur parti des compétences de cette dernière pour l'appréciation des demandes de dérogation.</p>
<p>Recommandation 13: Le BIT devrait s'efforcer de soumettre plus de contrats à la concurrence afin qu'ils puissent être dûment comparés aux conditions du marché.</p>	<p>Les cas de manquement au respect des règles et procédures d'appel à la concurrence peuvent être référés au Comité pour une gestion responsable, lequel statuera, conformément à l'article 13.30 b) des règles susmentionnées.</p>	
<p>Recommandation 14: Le BIT, conformément aux Règles de gestion financière, devrait préciser pour chaque demande de dérogation l'alinéa de l'article 10.30 sur lequel elle se fonde.</p>		

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>Recommandation 15: Le BIT devrait déterminer et mettre en place des procédures propres à améliorer la planification des achats et définir des normes pour mesurer les résultats de ces procédures.</p>	<p>Il est prévu qu'au deuxième semestre de 2001 un système de gestion des achats entièrement intégré sera en place. Destiné à l'usage des départements et des bureaux régionaux concernés, ce système précisera à leur intention les délais minimums nécessaires à l'aboutissement de leurs demandes. La Section des achats et contrats a été associée au Département du développement et de la coopération technique pour élaborer un manuel de projets qui comporte un chapitre consacré à cette matière.</p>	<p>Je me félicite de la mise en place de cours et de l'établissement de manuels à l'usage des autres unités dans le but d'améliorer les procédures de planification. Je note qu'il est prévu de mettre en place un système de gestion intégrée des achats et j'incite vivement le BIT à s'engager également dans une évaluation des incidences de cette démarche sur la procédure de planification.</p>
<p>Recommandation 16: Le BIT devrait mettre en place les moyens nécessaires pour suivre et mesurer les résultats et l'efficacité de tous les domaines d'achat.</p>	<p>Des indicateurs de performance apparaissent désormais dans les rapports mensuels émanant de la Section des achats et contrats pour permettre d'apprécier la situation en ce qui concerne les activités d'achat, les statistiques dans ce domaine, les initiatives envisagées, celles qui sont prises et la gestion des ressources. Le premier de ces rapports mensuels est paru en novembre 2000.</p>	<p>Je prends note de l'établissement, par la Section des achats et contrats, d'un rapport mensuel renseignant sur le nombre et le montant des contrats qui ont été traités au cours du mois et de l'année considérés. L'utilisation d'un tel rapport pour l'évaluation des performances dans le domaine des achats est une bonne chose et j'incite le BIT à perfectionner encore ce système en fixant des cibles ou en évaluant les données contenues dans le rapport.</p>
<p>Recommandation 17: Le BIT devrait tenir compte des questions d'éthique dans ses directives en matière d'achat afin d'obliger tant les fonctionnaires que les fournisseurs à respecter les réglementations applicables.</p>	<p>La question de l'éthique dans le cadre de la vie professionnelle et des codes de conduite, qui s'attachent aux libéralités sous forme de cadeaux ou de divertissements, est étudiée dans le cadre des réunions mensuelles tenues par le personnel de la Section des achats et contrats. De plus, une minute est diffusée chaque année à tous les membres du personnel de cette section pour leur rappeler quelle est la politique du Bureau en la matière. Les questions d'éthique dans le contexte des achats font actuellement l'objet d'un tour d'horizon en consultation avec le Département du développement des ressources humaines, en vue de leur intégration dans la politique générale du BIT en matière de personnel.</p>	<p>Je constate que la Section des achats et contrats s'est mise en rapport avec le Département du développement des ressources humaines pour examiner la suite à donner à ces recommandations, mais qu'aucune mesure n'a encore été prise pour leur donner suite. J'incite vivement le BIT à poursuivre cette initiative.</p>
<p>Recommandation 18: Le BIT devrait mettre en place des registres qui feront état des intérêts économiques des fonctionnaires, ainsi que des cadeaux et des facilités qui leur auront été offerts.</p>		
<p>Recommandation 19: Le BIT devrait établir un code de conduite qui rappellera au personnel ses responsabilités en ce qui concerne les questions d'éthique et auquel il sera tenu de souscrire régulièrement.</p>		
Administration des voyages		
<p>Recommandation 20: Le BIT devrait hâter la mise à jour des directives sur les voyages pour tenir compte du rôle et des responsabilités qui incombent aujourd'hui aux services chargés d'autoriser et de traiter les dépenses de voyage.</p>	<p>Une nouvelle circulaire sur les voyages est sur le point d'être diffusée. Elle a pour but de simplifier et rationaliser l'ensemble des procédures concernant cet aspect, y compris l'autorisation et le contrôle.</p>	<p>J'ai le plaisir de constater qu'une nouvelle circulaire a été diffusée en vue de simplifier les procédures de l'Organisation concernant les voyages.</p>

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>Recommandation 21: Le BIT devrait poursuivre l'informatisation du processus d'autorisation de voyager.</p>	<p>Le nouveau système automatisé d'autorisation des voyages fait partie intégrante des nouveaux systèmes financiers qui doivent être adoptés par le Bureau.</p>	<p>Mes collaborateurs observeront l'évolution de la situation dans ce domaine.</p>
<p>Recommandation 22: Le BIT devrait revoir le traitement comptable des recettes provenant des compagnies aériennes et des économies théoriques. Le Bureau doit obtenir l'approbation de la Conférence avant de pouvoir continuer à utiliser les recettes pour financer des postes à VOYAGES.</p>	<p>Il a été rompu avec la pratique qui consistait à utiliser les recettes des voyages pour financer, dans le service VOYAGES, les postes afférents au traitement de ces opérations. Le personnel concerné a commencé à être redéployé. Le traitement comptable des recettes provenant des compagnies aériennes ainsi que des économies nominales fait l'objet de rectifications, et les économies ainsi dégagées seront portées au crédit des programmes inscrits au budget ordinaire ou bien à celui des projets de coopération technique.</p>	<p>J'ai le plaisir de constater que des mesures ont été prises rapidement en ce qui concerne le traitement des recettes et le financement des postes.</p>
<p>Recommandation 23: Le BIT devrait réexaminer le rôle de VOYAGES et envisager une vérification par sondage des itinéraires de voyages.</p>	<p>Les tâches accomplies par l'unité VOYAGES ont fait l'objet d'un passage en revue systématique. De nouvelles directives sont en cours d'élaboration. Les formalités administratives de voyages seront directement traitées par l'agence de voyages du Bureau, sous le contrôle du Bureau de l'administration intérieure et par délégation d'autorité de celui-ci. En opérant des contrôles par sondage, le Bureau de l'administration intérieure continuera d'exercer un contrôle sur ces questions, notamment sur les itinéraires. Les questions de déménagement, transport d'effets personnels, délivrance de documents de voyage et assurance resteront du ressort du Bureau de l'administration intérieure.</p>	<p>J'ai le plaisir de prendre acte des réformes décidées et des mesures prises par le Bureau pour améliorer l'efficacité de VOYAGES.</p>

3. Certification des états financiers et opinion du Commissaire aux comptes

Les états financiers numérotés de I à IV ainsi que les tableaux y relatifs sont approuvés.

(Signé) Anees Ahmad,
Trésorier et contrôleur des finances.
29 mars 2002.

(Signé) Juan Somavia,
Directeur général.
29 mars 2002.

Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

J'ai examiné les états financiers annexés ci-après, numérotés de I à IV, de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2001, ainsi que les tableaux et les notes explicatives qui s'y rapportent. Il incombe au Directeur général du BIT d'établir ces états financiers et il m'incombe de formuler une opinion sur ces comptes sur la base de ma vérification.

Ma vérification a été menée en conformité avec les normes comptables communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes m'invitent à préparer et à mener ma vérification de manière à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Tout contrôle des comptes comporte une vérification par sondage, dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur, des pièces justifiant les montants et les informations qui figurent dans les états financiers. Le contrôle comporte également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par le Directeur général du BIT, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Ma vérification a comporté une évaluation générale des méthodes comptables et toutes les vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives que j'ai jugées nécessaires. Ma vérification me paraît être une bonne base pour fonder mon opinion.

Je considère que les états financiers reflètent fidèlement, sur tous les points importants, la situation financière au 31 décembre 2001 et les résultats d'exploitation pour l'exercice ayant pris fin à cette date, et qu'ils ont été établis suivant les règles et méthodes comptables exposées dans la partie II des informations générales sur les états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent.

Je considère également que les transactions de l'Organisation internationale du Travail, que j'ai vérifiées par sondage dans le cadre de mon contrôle, ont été conformes, à presque tous les égards, au Règlement financier et aux textes de base.

Conformément au chapitre IX du Règlement financier et au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui lui est annexé, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'Organisation internationale du Travail.

25 avril 2002.

(Signé) Sir John Bourn,
Contrôleur et Commissaire général, Royaume-Uni,
Commissaire aux comptes.

**4. Etats financiers de l'exercice 2000-01
et tableaux y relatifs**

ETAT I - RECETTES ET DEPENSES, EVOLUTION DES RESERVES ET SOLDE DES FONDS
(TOUTES SOURCES DE FINANCEMENT)
 pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	FONDS DE FONCTIONNEMENT								Autres fonds gérés par l'OIT (Tableau 2.1)		Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires (Tableau 3.1)		
	Budget ordinaire (Tableau 1.1.1)		Fonds de roulement Compte d'ajustement des recettes Solde du déficit de trésorerie, Fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments (Tableau 1.1.2)		Autres fonds (Tableau 1.1.3)		TOTAL						
	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99					2000-01
RECETTES													
Contributions fixées pour l'exercice 2000-01	467 458	463 805					467 458	463 805					
Excédents budgétaires pour l'exercice 1996-97		16 317						16 317					
		480 122						480 122					
Contributions volontaires									659	1 220	168 675	161 535	
Autres contributions									43 048	43 655			
Autres recettes/recettes accessoires:													
Activités productrices de recettes					3 294	4 841	3 294	4 841	380	421			
Fonds reçus en vertu d'accords interorganisations											21 710	63 007	
Crédits provenant d'autres fonds					5 973	5 665	5 973	5 665	9 290	9 572			
Bénéfices tirés des services rendus					23 704	19 589	23 704	19 589					
Produits des placements, intérêts compris			1 291	1 961	6 766	6 613	8 057	8 574	2 763	4 975	13 071	7 613	
Ajustements de change			(2 515)	(8 468)	(196)	(1 302)	(2 711)	(9 770)	(1 504)	(4 188)	(20)	(5)	
Autres recettes			311	1 052	951	683	1 262	1 735	101	132	1	(51)	
TOTAL, RECETTES	467 458	480 122	(913)	(5 455)	40 492	36 089	507 037	510 756	54 737	55 787	203 437	232 099	
DEPENSES	467 169	466 517	-	-	46 517	36 222	513 686	502 739	53 962	52 270	206 188	184 234	
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	289	13 605	(913)	(5 455)	(6 025)	(133)	(6 649)	8 017	775	3 517	(2 751)	47 865	
AUTRES AJUSTEMENTS:													
Réévaluation de l'excédent budgétaire	(21)	(1 112)					(21)	(1 112)					
Diminution (augmentation) de la provision pour retards intervenus dans le versement des contributions	60 899	13 741					60 899	13 741					
EXCEDENT (DEFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	61 167	26 234	(913)	(5 455)	(6 025)	(133)	54 229	20 646	775	3 517	(2 751)	47 865	
Transfert de l'excédent de 1998-99 (1)													
Au fonds pour les systèmes informatiques	(22 904)				22 904		-	-					
A l'excédent de 1998-99 non distribué	(2 073)						(2 073)	-					
Réévaluation de l'excédent	(1 257)						(1 257)	-					
Total	(26 234)				22 904		(3 330)	-					
Ajustements aux réserves et soldes des fonds			6 441	5 946	-	10 155	6 441	16 101	(121)	(230)	(985)	-	
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	26 234	-	82 811	82 320	55 575	45 553	164 620	127 873	42 589	39 302	108 387	60 522	
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	61 167	26 234	88 339	82 811	72 454	55 575	221 960	164 620	43 243	42 589	104 651	108 387	

(1) A la 88e Session (2000), en dérogation de l'article 18.2 des Règlements financier, la Conférence Internationale du Travail a décidé de financer la constitution d'un fonds pour les Systèmes Informatiques pour un montant de 38 250 000 francs Suisses à partir de l'excédent 1998-99.

ETAT II - ACTIF ET PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS (Note 13)
(TOUTES SOURCES DE FINANCEMENT)
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Fonds de fonctionnement			Autres fonds gérés par l'OIT			Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires		
	2000-01	1998-99	Références	2000-01	1998-99	Références	2000-01	1998-99	Références
ACTIF									
Encaisse et dépôts à terme	180 288	131 734		14 818	13 871		108 311	108 880	
Placements	21 862	19 610	Note 14	35 016	35 216	Note 14	-	-	
Sommes à recevoir:									
Contributions à recevoir des Etats Membres et des Etats qui ont cessé d'être membres de l'Organisation	76 759	142 852	Note 15						
A déduire: provision pour retards intervenus dans le versement des contributions	(76 759)	(142 852)							
Autres	16 212	17 870	Note 16	72	78		3 068	5 639	
Terrains et bâtiments (au prix coûtant)	102 466	106 083	Note 17						
TOTAL, ACTIF	320 828	275 297	Note 18	49 906	49 165		111 379	114 519	Note 18
PASSIF									
Contributions reçues en avance	8 979	10 205		234	189				
Emprunts à rembourser avant un an	2 244	2 328	Note 19						
Sommes à payer:									
Engagements non réglés	18 407	17 509	Note 20	115	137		1 892	383	
Charges à payer au titre de créances non-éteintes				6 200	6 250				
Autres	2 590	3 969		114	-		4 836	5 749	
Montants à verser aux Etats Membres	11 925	16 142	Note 21						
Emprunts à rembourser après un an	51 608	58 212	Note 19						
Comptes spéciaux	3 115	2 312	Note 22						
TOTAL, PASSIF	98 868	110 677		6 663	6 576		6 728	6 132	
RESERVES ET SOLDE DES FONDS									
Excédent de 1998-99	-	26 234	Tableau 1.1.1						
Excédent de 2000-01	61 167	-	Tableau 1.1.1						
Reserves d'exploitation				37 939	36 291				
Soldes liés à des projets financés par des donateurs							104 651	108 387	
Fonds de roulement	21 212	22 013	Tableau 1.1.2						
Compte d'ajustement des recettes	18 513	15 255	Tableau 1.1.2						
Fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments	48 614	45 543	Tableau 1.1.2						
Autres	72 454	55 575	Tableau 1.1.3	5 304	6 298				
TOTAL, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	221 960	164 620		43 243	42 589		104 651	108 387	
TOTAL, PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	320 828	275 297		49 906	49 165		111 379	114 519	

ETAT III - EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE - FONDS DE FONCTIONNEMENT
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>2000-01</u>	<u>1998-99</u>	<u>Références</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION:			
Excédent net des recettes par rapport aux dépenses	54 229	20 646	Etat I
(Augmentation) diminution des contributions à recouvrer (1)	-	-	
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	1 658	(8 843)	Etat II
Augmentation (diminution) des contributions ou paiements reçus en avance	(1 226)	(410)	Etat II
Excédent de 1996-97 imputé aux recettes budgétaires de 1998-99	-	(16 777)	
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	898	5 356	Etat II
Augmentation (diminution) des autres éléments du passif	(1 379)	(364)	Etat II
Augmentation (diminution) du montant des comptes spéciaux	803	1 706	Etat II
A déduire: produit des placements, intérêts compris	(8 057)	(8 574)	Etat II
	<u>46 926</u>	<u>(7 260)</u>	
RENTREES (SORTIES) NETTES LIEES A L'EXPLOITATION			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT			
(Augmentation) diminution des investissements	(2 252)	(9 399)	Etat II
(Augmentation) diminution des soldes interfonds à recevoir	-	654	Etat II
Augmentation (diminution) des emprunts (2)	(6 688)	(12 463)	
A ajouter: produit des placements, intérêts compris	8 057	8 574	Etat I
	<u>(883)</u>	<u>(12 634)</u>	
RENTREES (SORTIES) NETTES LIEES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT			
FLUX DE TRESORERIE LIES A D'AUTRES SOURCES:			
(Augmentation) diminution des terrains et bâtiments (2)	3 617	10 622	
Augmentation (diminution) des montants à porter au crédit des Etats Membres	(4 217)	12 910	Etat II
Transfert de l'excédent de 1998-99 non distribué	(3 330)	-	Etat I
Autres ajustements	6 441	16 101	Etat I
	<u>2 511</u>	<u>39 633</u>	
RENTREES (SORTIES) NETTES LIEES A D'AUTRES SOURCES			
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DEPOTS A TERME			
	48 554	19 739	
ENCAISSE ET DEPOTS A TERME EN DEBUT D'EXERCICE			
	131 734	111 995	Etat II
ENCAISSE ET DEPOTS A TERME EN FIN D'EXERCICE			
	<u>180 288</u>	<u>131 734</u>	Etat II

(1) Les contributions à recevoir sont compensées par une provision équivalente destinée à annuler l'effet des retards dans le versement des contributions. Il n'y a donc pas d'augmentation ni de diminution des contributions à recevoir.

(2) La diminution des emprunts, qui représente la diminution de l'emprunt en francs suisses contracté pour le bâtiment du siège, et l'augmentation des terrains et bâtiments sont valorisées au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur en décembre 1999 (1,59 franc suisse pour 1 dollar) pour l'exercice biennal 1998-99, et au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur en décembre 2001 (1,65 franc suisse pour 1 dollar) pour l'exercice biennal 2000-01.

Etat IV - Etat des crédits du budget ordinaire pour la période 2000-01
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Titre	Crédits (1)	Dépenses
Partie I. Budget ordinaire		
A. Organes directeurs	60 897	57 548
B. Objectifs stratégiques	351 729	351 554
C. Services de management	37 694	37 670
D. Autres provisions budgétaires	20 244	19 822
Ajustement pour mouvements de personnel	<u>(3 968)</u>	<u>-</u>
Total partie I	466 595	466 595
Partie II. Dépenses imprévues		
Dépenses imprévues	875	574
Partie III. Fonds de roulement		
Fonds de roulement	<u>-</u>	<u>-</u>
Total (parties I — III)	<u>467 470</u>	<u>467 169</u>
Total 1998-99	<u>481 050</u>	<u>466 517</u>

(1) GB.276/PFA/9, tableau1

**Tableau 1.1.1 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Budget ordinaire)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etats-Unis)**

	2000-01				1998-99				Références
	Budget		Chiffres effectifs		Budget		Chiffres effectifs		
	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	
RECETTES (1)									
Contributions fixées pour l'exercice 2000-01	715 211	467 458	715 211	467 458	677 155	463 805	677 155	463 805	(2)
Excédent budgétaire pour l'exercice 1996-97					25 178	17 245	23 823	16 317	
RECETTES TOTALES	715 211	467 458	715 211	467 458	702 333	481 050	700 978	480 122	
DEPENSES (1)									
Partie I - Budget courant		466 595		466 595		480 175		466 517	(3)
Partie II - Dépenses imprévues		875		574		875		-	
DEPENSES TOTALES		467 470		467 169		481 050		466 517	
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES AVANT AUTRES AJUSTEMENTS, AU TAUX DE CHANGE BUDGETAIRE				289				13 605	
AUTRES AJUSTEMENTS									
Réévaluation de l'excédent budgétaire				(21)				(1 112)	(4)
Diminution (augmentation) de la provision pour retards intervenus dans le versement des contributions				60 899				13 741	(5)
EXCEDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES				61 167				26 234	
SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE				-				-	
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE				100 926	61 167			41 712	26 234

(1) Les chiffres correspondant aux recettes et aux dépenses exprimés en dollars des Etats-Unis résultent de la conversion en dollars E.-U. des recettes et des dépenses calculées en francs suisses au taux de change budgétaire de l'OIT (2000-01: 1,53 franc suisse pour un dollar; 1998-99: 1,46 franc suisse pour un dollar)

(2) Tel qu'adopté par la Conférence Internationale du Travail à sa 87e session	715 229
Montant ajusté après l'adoption du budget pour tenir compte de l'adhésion de Kiribati à l'Organisation le 3 février 2000	3
Ajustement du taux de contribution de la République fédérale de Yougoslavie par rapport à celui de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie	(21)
	<u>715 211</u>

(3) Le détail des dépenses est donné dans l'état IV et dans l'annexe II.

(4) Réévaluation au taux de change mensuel de l'ONU au cours du dernier mois de la période biennale de l'excédent des recettes par rapport aux dépenses d'abord évalué au du taux de change budgétaire:

Taux de change applicables (francs suisses par rapport au dollar):	2000-01	1998-99
A Taux de change budgétaire	1,53	1,46
B Taux de change de l'ONU en décembre	1,65	1,59
Excédent des recettes par rapport aux dépenses		
C En milliers de dollars des Etats-Unis	289	13 605
D En milliers de francs suisses au taux de change budgétaire (CxA)	442	19 863
E En milliers de dollars des Etats-Unis au taux de change de l'ONU pour décembre 2001 (D/B)	268	12 493
F Réévaluation de l'excédent en milliers de dollars des Etats-Unis (E-C)	(21)	(1 112)

(5) Avec l'introduction de la méthode de la comptabilité d'exercice, toutes les contributions payables au cours d'un exercice sont enregistrées comme des recettes au cours de cet exercice (article 10, paragraphe 5) et l'excédent ou le déficit des recettes par rapport aux dépenses dans un exercice complet est calculé en déduisant les dépenses budgétaires des recettes budgétaires, une provision étant constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Cette provision est égale à 100 pour cent des contributions non réglées à la date d'établissement des états financiers à la fin de l'exercice (article 18, paragraphe 1). Les contributions non acquittées au 31 décembre 2001 s'élevaient à 126 651 615 francs suisses alors qu'au 31 décembre 1999, ce montant était de 227 135 227 francs suisses. La provision pour retards intervenus dans le versement des contributions a donc été diminuée de 100 483 612 francs suisses ou 60 899 159 dollars au taux de change de décembre 2001. Un état récapitulatif des contributions figure dans la note 15 et les notes de l'état II.

Tableau 1.1.1.1 - Postes de dépenses supplémentaires approuvés par le Conseil d'administration

Outre le programme et budget adopté par la Conférence pour 2000-01, le Conseil d'administration a autorisé des postes de dépenses supplémentaires d'un montant total de 2 550 600 dollars pour financer diverses dépenses imprévues ne figurant pas dans le budget approuvé pour la période biennale. Sur ce montant, 574 198 dollars seulement n'ont pas pu être financés par des économies réalisées dans la partie I du programme et budget. Ces 574 198 dollars ont été financés par la partie II.

On trouvera ci-dessous la liste des postes de dépenses supplémentaires approuvés par le Conseil d'administration:

Session du Conseil d'administration	Description des postes	Montant en dollars E.-U.
276 ^e (novembre 1999)	Réunion du bureau de la Commission de la coopération technique	6 600
277 ^e (mars 2000)	Délégation tripartite ayant accompagné le Directeur général à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin 2000	16 000
277 ^e (mars 2000)	Examen des activités menées sur le terrain par la Commission de la coopération technique	54 000
279 ^e (novembre 2000)	Nomination d'un représentant spécial du Directeur général pour la coopération avec la Colombie	290 000
279 ^e (novembre 2000)	Dispositions financières relatives à la stratégie de l'OIT en matière de ressources humaines	1 950 000 ⁽¹⁾
280 ^e (mars 2001)	Réunions résultant des recommandations de la 29e session de la Commission paritaire maritime	196 000
280 ^e (mars 2001)	Délégations tripartites ayant participé à deux conférences internationales à Bruxelles et à Durban	38 000
	Total à ce jour	<u>2 550 600</u>

(1) Un montant de 1 375 802 dollars a été financé par des économies réalisées dans la partie I du budget, et un montant de 574 198 dollars a été financé par la partie II.

**Tableau 1.1.2 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Fonds de roulement, compte d'ajustement des recettes et fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments) (1)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2001
(en milliers de francs suisses et de dollars des Etats Unis)**

	Fonds de roulement				Compte d'ajustement des recettes				Fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments (2) (en dollars E.-U.)		TOTAL (en dollars E.-U.)	
	2000-01		1998-99		2000-01		1998-99		2000-01	1998-99	2000-01	1998-99
	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.				
RECETTES												
Autres recettes/recettes accessoires:												
Produit des placements, intérêts compris (3):												
Sur le Fonds de roulement					1 001	587	638	427			587	427
Autres intérêts courus					1 162	704	2 440	1 534			704	1 534
	-	-	-	-	2 163	1 291	3 078	1 961	-	-	1 291	1 961
Ajustements de change												
Gains (pertes) de change					399	242	(332)	(236)	(140)	(297)	102	(533)
Réévaluation du solde des fonds		(801)		(2 635)	-	(540)		(1 492)	(1 276)	(3 808)	(2 617)	(7 935)
	-	(801)	-	(2 635)	399	(298)	(332)	(1 728)	(1 416)	(4 105)	(2 515)	(8 468)
Autres recettes					504	311	1 672	1 052			311	1 052
TOTAL, RECETTES	-	(801)	-	(2 635)	3 066	1 304	4 418	1 285	(1 416)	(4 105)	(913)	(5 455)
DEPENSES												
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	-	(801)	-	(2 635)	3 066	1 304	4 418	1 285	(1 416)	(4 105)	(913)	(5 455)
Annulation d'engagements de dépenses de la période précédente					3 225	1 954					1 954	-
Autres ajustements												
Terrains et immeubles acquis:												
Abidjan									-	345	-	345
Islamabad									-	944	-	944
Remboursement du capital du prêt pour le bâtiment du siège									4 487	4 657	4 487	4 657
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	35 000	22 013	35 000	24 648	24 255	15 255	19 837	13 970	45 543	43 702	82 811	82 320
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	35 000	21 212	35 000	22 013	30 546	18 513	24 255	15 255	48 614	45 543	88 339	82 811

(1) Le fonds de roulement et le compte d'ajustement des recettes sont entièrement en francs suisses tandis que les fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments ne le sont qu'en partie (en ce qui concerne le bâtiment du siège). En conséquence, les soldes des fonds sont soit intégralement, soit partiellement valorisés en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur à la fin de chaque exercice (2000-01: 1,65 franc suisse pour 1 dollar en décembre 2001; 1998-99: 1,59 franc suisse pour un dollar en décembre 1999).

(2) Voir la note 17 de l'Etat II, qui donne des détails sur les fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments.

(3) Les autres intérêts échus comprennent notamment 40 pour cent des intérêts courus sur les fonds temporairement excédentaires du budget ordinaire.

Tableau 1.1.3 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de Fonctionnement - (Autres fonds)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Autres fonds (Tableau 1.1.3.1)		Autres fonds (Tableau 1.1.3.2)		TOTAL	
	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99
RECETTES						
Autres recettes/recettes accessoires:						
Activités productrices de recettes	3 294	4 841			3 294	4 841
Crédits provenant d'autres fonds	650	427	5 323	5 238	5 973	5 665
Bénéfices tirés de services rendus			23 704	19 589	23 704	19 589
Produit des placements, intérêts compris	631	548	6 135	6 065	6 766	6 613
Ajustements de change	(199)	(695)	3	(607)	(196)	(1 302)
Autres recettes	675	683	276	-	951	683
TOTAL, RECETTES	5 051	5 804	35 441	30 285	40 492	36 089
DEPENSES	4 429	5 392	42 088	30 830	46 517	36 222
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	622	412	(6 647)	(545)	(6 025)	(133)
Terrains et bâtiments acquis	-	(943)			-	(943)
Virement des bénéfices acquis au cours de l'exercice précédent			-	11 098	-	11 098
Virement de l'excédent de 1998-99 (1)			22 904	-	22 904	-
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	9 143	9 674	46 432	35 879	55 575	45 553
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	9 765	9 143	62 689	46 432	72 454	55 575

(1) A sa 88e session (2000), la Conférence Internationale du Travail a décidé, en dérogeant à l'article 18.2 du Règlement financier, de financer la constitution d'un fonds pour les systèmes informatiques d'un montant de 38 250 000 francs suisses à l'aide de l'excédent de 1998-99.

Tableau 1.1.3.1 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Autres fonds)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Fonds pour le bâtiment et le logement (1)		Fonds d'avances remboursables pour les publications		Caisse d'indemnisation		Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires		Fonds d'assurance cautionnement		Fonds de versements spéciaux		Fonds du Prix Nobel de la Paix		TOTAL	
	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99
RECETTES																
Autres recettes/recettes accessoires:																
Activités productrices de recettes	460	831	2 834	4 010											3 294	4 841
Crédits provenant d'autres fonds	217	-			302	290					131	137			650	427
Produit des placements, intérêts compris	179	108	105	70	55	106			144	129	60	53	88	82	631	548
Ajustements de change	(199)	(695)													(199)	(695)
Autres recettes					675	683									675	683
TOTAL, RECETTES	657	244	2 939	4 080	1 032	1 079	-	-	144	129	191	190	88	82	5 051	5 804
DEPENSES	141	11	3 218	3 993	963	1 243					68	139	39	6	4 429	5 392
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	516	233	(279)	87	69	(164)	-	-	144	129	123	51	49	76	622	412
Terrains et bâtiments acquis:																
Abidjan	-	(241)													-	(241)
Islamabad	-	(702)													-	(702)
	-	(943)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(943)
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	6 058	6 768	963	876	212	376	25	25	998	869	313	262	574	498	9 143	9 674
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	6 574	6 058	684	963	281	212	25	25	1 142	998	436	313	623	574	9 765	9 143

(1) Le fonds est en francs suisses. En conséquence, les soldes des fonds sont valorisés en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur le dernier mois de chaque exercice.
(2000-01: 1,65 franc suisse pour un dollar E.-U. en décembre 2001; 1998-99: 1,59 franc suisse pour 1 dollar E.-U. en décembre 1999).

Tableau 1.1.3.2 - Recettes et dépenses , évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Autres fonds)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Appui au programme		Coûts de préparation des rapports		Compte des indemnités de fin de contrat (1)		Crédits ouverts sur l'excédent de trésorerie de 1990-91 (2)		Crédits ouverts sur l'excédent de trésorerie de 1992-93 (2)		Fonds pour les systèmes informatiques (4)		TOTAL	
	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99
RECETTES														
Autres recettes/recettes accessoires:														
Crédits provenant d'autres fonds					5 318	5 238					5	-	5 323	5 238
Bénéfices tirés de services rendus (3)	23 704	19 286	-	303									23 704	19 589
Produit des placements, intérêts compris	2 393	2 920			3 122	3 020	16	13	96	112	508	-	6 135	6 065
Ajustements de change							(23)	5	(252)	(612)	278	-	3	(607)
Autres recettes accessoires	276	-											276	-
TOTAL, RECETTES	26 373	22 206	-	303	8 440	8 258	(7)	18	(156)	(500)	791	-	35 441	30 285
TOTAL, DEPENSES	27 377	23 768	15	215	12 134	5 102	159	155	2 246	1 590	157	-	42 088	30 830
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(1 004)	(1 562)	(15)	88	(3 694)	3 156	(166)	(137)	(2 402)	(2 090)	634	-	(6 647)	(545)
Virement des bénéfices acquis au cours de l' exercice précédent	-	11 098											-	11 098
Virement de l'excédent de 1998-99 (4)											22 904	-	22 904	-
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	18 345	8 809	395	307	22 336	19 180	636	773	4 720	6 810	-	-	46 432	35 879
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	17 341	18 345	380	395	18 642	22 336	470	636	2 318	4 720	23 538	-	62 689	46 432

(1) Le montant estimatif des engagements pour les indemnités de fin de contrat au 31 décembre 2001 était de 89,7 millions de dollars. Le fonds des indemnités de fin de contrat sert à financer les indemnités de rapatriement et autres indemnités statutaires à payer en fin de contrat conformément aux articles 11.4, 11.5 et 11.6 du Statut du personnel. Il est alimenté par une provision, incluse dans les dépenses de personnel, de 3,5 pour cent du traitement de base des fonctionnaires réunissant les conditions requises et par les intérêts produits par le fonds.

(2) Approuvés par la Conférence Internationale du Travail respectivement à ses 79e (1992) et 81e (1994) sessions. Les comptes sont en francs suisses. En conséquence, les soldes des fonds sont valorisés en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur à la fin de l'exercice (2000-01: 1,65 franc suisse pour 1 dollar E.-U. en décembre 2001; 1998-99: 1,59 franc suisse pour 1 dollar E.-U. en décembre 1999).

(3) Comprend des intérêts s'élevant à 2,8 millions de dollars courus sur le solde des fonds extrabudgétaires pour la coopération technique qui ne sont pas spécifiquement attribuables aux donateurs.

(4) A sa 88e session (2000), la Conférence Internationale du Travail a décidé, en dérogeant à l'article 18.2 du Règlement financier, de financer la constitution d'un fonds pour les systèmes informatiques d'un montant de 38 250 000 francs suisses à l'aide de l'excédent de 1998-99.

**Tableau 2.1. - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
(Autres fonds gérés par l'OIT)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etats-Unis)**

	Fonds ayant un budget approuvé (Tableau 2.1.1)		Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (Note 23)		TOTAL	
	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99
RECETTES						
Contributions volontaires	659	1 220			659	1 220
Autres contributions	180	-	42 868	43 655	43 048	43 655
Autres recettes/recettes accessoires:						
Activités productrices de recettes	380	421			380	421
Crédits provenant d'autres fonds	9 290	9 572			9 290	9 572
Produit des placements, intérêts compris	(23)	1 217	2 786	3 758	2 763	4 975
Ajustements de change	(75)	(112)	(1 429)	(4 076)	(1 504)	(4 188)
Autres recettes	101	132			101	132
TOTAL, RECETTES	10 512	12 450	44 225	43 337	54 737	55 787
DEPENSES	10 823	10 856	43 139	41 414	53 962	52 270
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(311)	1 594	1 086	1 923	775	3 517
Virement au compte courant	(103)	(230)			(103)	(230)
Ajustements aux réserves et au solde des fonds	(18)	-			(18)	-
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	11 625	10 261	30 964	29 041	42 589	39 302
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	11 193	11 625	32 050	30 964	43 243	42 589

Tableau 2.2 - Actif et passif, réserves et soldes des fonds (Note 13)
(Autres fonds gérés par l'OIT)
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etas-Unis)

	Fonds ayant un budget approuvé (Tableau 2.2.1)			Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (Note 23)			TOTAL	
	2000-01	1998-99	Références	2000-01	1998-99	Références	2000-01	1998-99
ACTIF								
Encaisse et dépôts à terme	5 930	5 951		8 888	7 920		14 818	13 871
Placements	5 323	5 759	Note 14	29 693	29 457	Note 14	35 016	35 216
Sommes à recevoir:								
Autres	55	52		17	26		72	78
TOTAL, ACTIF	11 308	11 762		38 598	37 403		49 906	49 165
PASSIF								
Contributions reçues en avance				234	189		234	189
Sommes à payer:								
Engagements non réglés	115	137					115	137
Charges à payer au titre de créances non-éteintes				6 200	6 250		6 200	6 250
Autres				114	-		114	-
TOTAL, PASSIF	115	137		6 548	6 439		6 663	6 576
RESERVES ET SOLDE DES FONDS								
Réserves d'exploitation	5 889	5 327		32 050	30 964		37 939	36 291
Autres:								
Fonds de dotation	4 294	5 258					4 294	5 258
Autres (voir les tableaux détaillés)	1 010	1 040					1 010	1 040
	5 304	6 298		-	-		5 304	6 298
TOTAL, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	11 193	11 625		32 050	30 964		43 243	42 589
TOTAL, PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	11 308	11 762		38 598	37 403		49 906	49 165

Tableau 2.1.1 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Autres fonds gérés par l'OIT - (Fonds ayant un budget approuvé)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Institut international d'études sociales (IIES) (Note 24)								Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) (Note 25)			Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS) (Note 26)			TOTAL		
	Compte courant		Fonds de dotation		Autres fonds (1)		Total		2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	
	Budget	Chiffres effectifs	Chiffres effectifs	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	Budget	Chiffres effectifs	Chiffres effectifs	Budget	Chiffres effectifs	Chiffres effectifs	2000-01	1998-99
RECETTES																	
Contributions volontaires:																	
Pays hôte									100	100	150				100	150	
Autres contributions volontaires				5	11	-	329	5	450	464	597		90	133	559	1 070	
Autres contributions		180	-					180							180	-	
Autres recettes/recettes accessoires:																	
Activités productrices de recettes	20	16	27					16	52	64	28	948	300	366	380	421	
Crédits provenant d'autres fonds																	
Fonds de dotation	145	103	230					103							103	230	
Budget ordinaire de l'OIT	4 931	5 227	4 895					5 227	1 740	1 740	1 700	2 483	2 220	2 747	9 187	9 342	
Produit des placements, intérêts compris	200	722	564	(768)	462	(68)	90	(114)		73	78		18	23	(23)	1 217	
Ajustements de change				(22)	58	(11)	(64)	(33)		12	18		(54)	(124)	(75)	(112)	
Autres recettes	-	30	-	-	1			30		71	131				101	132	
TOTAL, RECETTES	5 296	6 278	5 716	(785)	532	(79)	355	5 414	2 342	2 524	2 702	3 431	2 574	3 145	10 512	12 450	
DEPENSES	7 925	5 330	4 680	9	-	1	-	5 340	2 342	2 524	2 524	4 084	2 959	3 652	10 823	10 856	
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(2 629)	948	1 036	(794)	532	(80)	355	74	-	-	178	(653)	(385)	(507)	(311)	1 594	
Virement au compte courant				(103)	(230)			(103)							(103)	(230)	
Ajustements aux réserves et au solde des fonds				(68)		50	-	(18)							(18)	-	
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	3 422	4 131	3 095	5 258	4 956	1 040	685	10 429		246	68	1 077	950	1 457	11 625	10 261	
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	793	5 079	4 131	4 293	5 258	1 010	1 040	10 382	-	246	246	424	565	950	11 193	11 625	

(1) "Autres fonds" comprend le Fonds de réserve et le Legs de Phelan

Tableau 2.2.1 - Actif et passif, réserves et solde des fonds (Note 13)
Autres fonds gérés par l'OIT - (Fonds ayant un budget approuvé)
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Institut International d'études sociales (IIES) (Note 24) 2000-01 1998-99 Références			Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) (Note 25) 2000-01 1998-99		Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS) (Note 26) 2000-01 1998-99		TOTAL 2000-01 1998-99	
	ACTIF								
Encaisse et dépôts à terme	5 087	4 702	Note 14	264	286	579	963	5 930	5 951
Placements	5 323	5 759		5 323	5 759			5 323	5 759
Sommes à recevoir	47	28		8	24	-	-	55	52
TOTAL, ACTIF	10 457	10 489		272	310	579	963	11 308	11 762
PASSIF									
Sommes à payer: Engagements non réglés	75	60		26	64	14	13	115	137
TOTAL, PASSIF	75	60		26	64	14	13	115	137
RESERVES ET SOLDE DES FONDS									
Réserves d'exploitation	5 078	4 131		246	246	565	950	5 889	5 327
Autres:									
Fonds de dotation	4 294	5 258						4 294	5 258
Autres:									
Fonds de réserve	391	355						391	355
Legs de Phelan	619	685						619	685
	1 010	1 040		-	-	-	-	1 010	1 040
TOTAL, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	10 382	10 429		246	246	565	950	11 193	11 625
TOTAL, PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	10 457	10 489		272	310	579	963	11 308	11 762

Tableau 3.1. - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (Note 27)
(Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2001.
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Programme des Nations Unies pour le Développement		IPEC		Autres (y compris les fonds de dépôts)		TOTAL	
	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99
RECETTES								
Contributions volontaires			39 775	59 579	128 900	101 956	168 675	161 535
Fonds reçus en vertu d'accords interorganisations	21 710	63 007					21 710	63 007
Produit des placements, intérêts compris			7 978	3 699	5 093	3 914	13 071	7 613
Ajustements de change	17	-			(37)	(5)	(20)	(5)
Autres recettes					1	(51)	1	(51)
TOTAL, RECETTES	21 727	63 007	47 753	63 278	133 957	105 814	203 437	232 099
DEPENSES	29 998	47 219	55 653	23 136	120 537	113 879	206 188	184 234
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(8 271)	15 788	(7 900)	40 142	13 420	(8 065)	(2 751)	47 865
Remboursement aux donateurs			(985)	-			(985)	-
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	11 572	(4 216)	55 803	15 661	41 012	49 077	108 387	60 522
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	3 301	11 572	46 918	55 803	54 432	41 012	104 651	108 387

Tableau 3.2 - Actif et passif, réserves et solde des fonds (Note 13 et Note 27)
(Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires)
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Programme des Nations Unies pour le développement		IPEC		Autres (y compris les fonds de dépôt)		TOTAL	
	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99
ACTIF								
Encaisse et dépôts à terme	3 307	7 641	46 984	56 067	58 020	45 172	108 311	108 880
Sommes à recevoir:								
Autres	2 159	4 572	58	66	851	1 001	3 068	5 639
TOTAL, ACTIF	5 466	12 213	47 042	56 133	58 871	46 173	111 379	114 519
PASSIF								
Sommes à payer:								
Engagements non réglés	1 863	292			29	91	1 892	383
Autres (1)	302	349	124	330	4 410	5 070	4 836	5 749
TOTAL, PASSIF	2 165	641	124	330	4 439	5 161	6 728	6 132
RESERVES ET SOLDE DES FONDS								
Soldes liés à des projets financés par des donateurs	3 301	11 572	46 918	55 803	54 432	41 012	104 651	108 387
TOTAL, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	3 301	11 572	46 918	55 803	54 432	41 012	104 651	108 387
TOTAL, PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	5 466	12 213	47 042	56 133	58 871	46 173	111 379	114 519

(1) Inclut 3,8 millions de dollars des Etats-Unis utilisés pour financer les indemnités de fin de contrat pour les experts employés dans les projets de coopération technique financés par des fonds extrabudgétaires.

Informations générales sur les états financiers et les tableaux

I. Exposé des objectifs et des activités

1. L'Organisation internationale du Travail a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur universellement reconnus. En 1946, elle est devenue la première institution spécialisée des Nations Unies. La Déclaration de Philadelphie, adoptée en 1944, affirme que «tous les êtres humains, quelle que soit leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales». Les objectifs stratégiques de l'OIT couvrent les principes et droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Pris ensemble, ils constituent le travail décent.
2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces normes comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation et réadaptation professionnelles; développement des entreprises; sécurité sociale; conditions de travail; sécurité et santé au travail; administration du travail, législation du travail et relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et elle dispense une formation et fournit des services consultatifs à ces organisations. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail, et à cette fin elle mène des recherches, recueille et analyse des statistiques, organise des réunions et publie toute une gamme d'informations et de matériels didactiques. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.

II. Exposé des règles et méthodes comptables

Principes généraux

3. Les principes comptables et le système d'information comptable appliqués à l'OIT reflètent les dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation. Sous réserve de ces dispositions, ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et tiennent pleinement compte des normes comptables du système des Nations Unies adoptées en octobre 1993 par le Comité administratif de coordination des Nations Unies et révisées les années suivantes par le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires)¹.

¹ Le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) est un organe subsidiaire du Comité administratif de coordination, désormais appelé Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Règles particulières

4. Les règles particulières suivantes ont un effet sensible sur les résultats présentés dans les états financiers:
- a) L'exercice financier de l'Organisation est une période biennale comprenant deux années civiles consécutives.
 - b) Les états financiers de l'Organisation sont établis suivant la méthode de la comptabilité au coût d'origine et ne reflètent pas les variations des prix des biens et des services.
 - c) La comptabilité d'exercice a été introduite durant l'exercice 1998-99. Les recettes et les dépenses se rapportant aux activités exécutées au titre du Fonds de fonctionnement (y compris le budget ordinaire)² ou des autres fonds gérés par l'OIT³ ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
 - d) En ce qui concerne les activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires⁴, les recettes au titre des contributions volontaires sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et aux exigences des donateurs, les dépenses engagées pour le compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont été comptabilisées sur la base de l'exercice. En revanche, les dépenses ayant trait aux autres activités de coopération technique financées par des fonds extrabudgétaires ont été enregistrées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie.
 - e) A l'exception des terrains et bâtiments, les valeurs immobilisées appartenant à l'Organisation ne sont pas capitalisées dans les comptes.
 - f) Il n'est pas imputé d'amortissement pour les immobilisations capitalisées; il n'est pas tenu compte non plus des indemnités de fin de service, des allocations postérieures au départ à la retraite ni des congés annuels non utilisés.
 - g) Les recettes et les dépenses sont comptabilisées séparément, mais les déductions ou remboursements touchant les dépenses budgétaires sont crédités dans les comptes de dépenses correspondants lorsqu'ils sont comptabilisés dans le même exercice que celui où les dépenses initiales ont été engagées. Les dépenses engagées comprennent une estimation des paiements effectués au nom de l'OIT par le Programme des Nations Unies pour le développement mais non encore comptabilisés.
 - h) Les contributions extrabudgétaires acceptées par l'OIT sont comptabilisées séparément.

Monnaie de compte

5. La monnaie de compte de l'OIT est le dollar des Etats-Unis. Les comptes particuliers ouverts pour les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et pour certains autres fonds (le Fonds de roulement, par exemple) sont en francs suisses. Ces

² Tableaux 1.1.1 à 1.1.3.

³ Tableaux 2.1 et 2.2.

⁴ Tableaux 3.1 et 3.2.

comptes ainsi que les autres comptes individuels libellés dans des devises autres que le dollar E.-U. font l'objet d'une conversion en dollars en appliquant les règles de conversion exposées ci-après.

Règles de conversion des monnaies

6. Les règles comptables suivantes sont appliquées pour la conversion des monnaies:

- a) Les états financiers de l'Organisation sont exprimés en milliers de dollars des Etats-Unis; les recettes et les dépenses du budget ordinaire en francs suisses sont converties en dollars E.-U. au taux de change budgétaire de l'OIT applicable à l'exercice. Toutes les autres transactions faites en devises autres que le dollar E.-U. sont converties en dollars au moment de l'opération, et ce au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur.
- b) Le Fonds de stabilisation des changes sert à comptabiliser toute différence résultant de l'application du taux de change comptable mensuel de l'ONU utilisé dans les états financiers et du taux de change budgétaire utilisé pour convertir les recettes et les dépenses du budget ordinaire pour l'exercice ainsi que les gains et pertes résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif, des réserves et des soldes des fonds relevant du Fonds de fonctionnement. Les gains ou pertes résiduels comptabilisés sur ce compte à la fin de chaque exercice donneront lieu à un ajustement de la prime nette résultant de l'achat à terme de dollars E.-U. (voir note 21 *b*) de l'état II); lorsque la prime acquise n'est pas suffisante pour résorber toute perte résiduelle, la perte non résorbée est imputée au Compte d'ajustement des recettes.
- c) Les autres gains et pertes de change résultant des fluctuations monétaires sont compensés, et la différence nette est portée au crédit ou au débit du fonds pertinent.
- d) Les éléments d'actif et de passif, les réserves et les soldes des fonds libellés dans des monnaies autres que le dollar E.-U. et ne relevant pas du Fonds de fonctionnement sont convertis en dollars au taux de change comptable mensuel de l'ONU applicable à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change résultant de la réévaluation de ces éléments, réserves et soldes sont compensés et portés au débit du fonds pertinent.

III. Passif éventuel

7. Le montant maximum du passif éventuel pour les affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT est estimé à 380 400 dollars.
8. L'OIT est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, un capital-décès ou une pension d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un système capitalisé à prestations définies. L'obligation financière de l'Organisation à l'égard de la Caisse comprend sa contribution prescrite au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la somme qu'elle pourrait avoir à verser pour combler tout déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse.
9. Prestations maladie après la cessation de service: les fonctionnaires (et leurs conjoints, enfants à charge et survivants) quittant le service à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à l'assurance maladie après la cessation de service s'ils ont travaillé au moins dix ans à l'ONU ou dans une institution spécialisée et s'ils ont été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. Les mêmes prestations s'appliquent aux fonctionnaires bénéficiant d'une pension d'invalidité de la Caisse commune des

pensions du personnel des Nations Unies ou de la Caisse des pensions du BIT. Ce régime est financé par les cotisations conjointes de l'OIT et des assurés. La cotisation de l'Organisation est comptabilisée au décaissement et imputée en tant que dépense à l'exercice au cours duquel elle fait l'objet d'un engagement. La cotisation de l'OIT pendant l'exercice 2000-01 s'est élevée à 8,7 millions de dollars (8,4 millions pour l'exercice 1998-99). Une évaluation actuarielle, effectuée à la fin de 2001 en utilisant la méthode de répartition des prestations, a établi à 214 millions de dollars au 31 décembre 2001 les engagements de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service dues aux fonctionnaires remplissant les conditions requises. Les principales hypothèses actuarielles retenues pour calculer les engagements de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service sont conformes à celles qu'utilise la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. En l'occurrence, un taux d'actualisation de 8,5 pour cent a été appliqué, ainsi qu'un taux d'inflation des frais médicaux de 6 pour cent.

10. D'autres indications relatives à des engagements analogues sont données dans les notes figurant au bas des tableaux correspondants.

IV. *Autres questions*

11. Dans le cadre du système de mise en recouvrement des contributions en francs suisses associé à l'achat à terme de dollars E.-U., des contrats à terme avaient, au 31 décembre 2001, été passés avec des banques pour l'achat de 195,8 millions de dollars E.-U. durant l'exercice 2002-03.
12. Au cours de l'exercice, des versements se montant à 80 444 dollars ont été effectués à titre gracieux, et des sommes à recevoir atteignant 197 002 dollars ont été passées par profits et pertes.

V. *Notes de l'état II: Actif et passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 2001*

13. Le taux de change entre le franc suisse et le dollar des Etats-Unis retenu pour l'établissement de cet état financier est le taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur en décembre 2001 (1,65 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis).
14. Récapitulatif des placements, au prix coûtant ou à leur valeur boursière, suivant que l'une ou l'autre de ces valeurs est la plus faible (en milliers de dollars E.-U.):

	2000-01	1998-99
Fonds de fonctionnement	21 862	19 610
Autres fonds gérés par l'OIT:		
Institut international d'études sociales (IIES)	5 323	5 759
Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (BIT et UIT) ¹	29 693	29 457
Coût total des placements	56 878	54 826
Valeur boursière des placements au 31 décembre 2001	56 982	54 574

¹ Le chiffre de l'exercice précédent a été ajusté en excluant 5 199 371 dollars, reclassés comme dépôts à vue ou à terme.

15. Fonds de fonctionnement - Contributions reçues des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Détail (en francs suisses)

Détails	Solde dû au 01/01/00 (1)	Contributions fixées pour 2000-01	Total des montants dus	Montants reçus ou crédités (2)			Solde dû au 31.12.01
				2000	2001	Totales	
A. Contributions fixées pour l'exercice 2000-01:							
2000 - Dans le cadre du budget		357 617 804	357 617 804	230 686 339	116 974 594	347 660 933	9 956 871
2001 - Dans le cadre du budget		357 593 093	357 593 093		292 136 435	292 136 435	65 456 658
<i>Total des contributions fixées pour l'exercice 2000-01</i>		715 210 897	715 210 897	230 686 339	409 111 029	639 797 368	75 413 529
B. Contributions dues par les Etats Membres au titre d'exercices antérieurs	226 724 961		226 724 961	121 883 749	53 966 488	175 850 237	50 874 724
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	410 266		410 266	23 452	23 452	46 904	363 362
<i>Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs</i>	227 135 227		227 135 227	121 907 201	53 989 940	175 897 141	51 238 086
Total pour 2000-01	227 135 227	715 210 897	942 346 124	352 593 540	463 100 969	815 694 509	126 651 615
Total pour 1998-99	248 982 885	677 155 258	926 138 143	425 715 121	273 287 795	699 002 916	227 135 227

Solde dû en dollars des E.-U. au taux de change mensuel fixé pour décembre 2001 pour les opérations de l'ONU (1,65 FS pour 1 dollar des E.-l)

76 758 555

(1) Ne comprend pas les contributions fixées pour 2000.

(2) Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:

	<u>2000</u>	<u>2001</u>
Du système d'incitation au prompt versement des contributions respectivement pour 1998 et 1999	798 028	12 464 856
Des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents	18 231	2 261 934
De la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents	632 522	7 456 844
Total des montants crédités	<u>1 448 781</u>	<u>22 183 634</u>

16. Les autres comptes créditeurs sont les suivants (en dollars E.-U.)⁵:

	2000-01	1998-99
Avances à des membres du personnel	6 715 312	5 445 010
Compte courant avec le Centre de Turin	3 725 150	3 754 072
Taxes diverses à recouvrer	1 624 963	2 202 775
Intérêts courus	1 407 857	2 240 999
Autres produits divers	2 738 857	4 227 571
Total	16 212 139	17 870 427

17. Les terrains et bâtiments détenus par l'Organisation et les fonds de capitaux qui y sont liés sont présentés en dollars E.-U. dans le tableau ci-après. Le rapport financier fournit de plus amples détails sur les acquisitions de terrains et bâtiments durant l'exercice.

	Coût		Fonds de capitaux	
	2000-01	1998-99	2000-01	1998-99
Terrain et bâtiment du siège:				
Coût (158 182 227 francs suisses)	95 868 016	99 485 677		
Fonds de capitaux:				
Remboursements nets du principal				
2000-01 (69 327 317 francs suisses)			42 016 556	
1998-99 (61 922 717 francs suisses)				38 945 105
Bureau régional de Lima	163 377	163 377	163 377	163 377
Bureau de zone de Brasilia	406 174	406 174	406 174	406 174
Bureau régional d'Abidjan	2 417 065	2 417 065	2 417 065	2 417 065
Bureau de zone de New Delhi	566 731	566 731	566 731	566 731
Bureau de zone de Buenos Aires	676 680	676 680	676 680	676 680
Bureau de zone d'Islamabad	1 918 420	1 918 420	1 918 420	1 918 420
Bureau de zone de Bruxelles	449 217	449 217	449 217	449 217
Total	102 465 680	106 083 341	48 614 220	45 542 769

18. Outre les fonds de capitaux présentés ci-dessus, la valeur au prix coûtant du mobilier et du matériel au siège, dans les bureaux extérieurs et pour les projets de coopération technique imputés sur le budget ordinaire au 31 décembre 2001 était de 32,2 millions de dollars. L'OIT était aussi le dépositaire d'un matériel pour une valeur de 7,5 millions de dollars au 31 décembre 2001 pour des projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population. Ce matériel doit être remis aux gouvernements à l'achèvement de ces projets.

19. Les emprunts à rembourser correspondent au prêt accordé à l'OIT pour le bâtiment du siège par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

⁵ Les chiffres de l'exercice précédent ont été ajustés afin d'inclure les intérêts courus sur les dépôts, qui étaient auparavant inclus dans le solde des placements.

En juillet 1996, les autorités suisses ont décidé de renoncer aux intérêts sur tous les prêts consentis par la FIPOI aux organisations internationales pour la construction de leurs bâtiments et d'uniformiser à 50 ans la période de remboursement des prêts, les deux mesures ayant pris effet au 1^{er} janvier 1996. Au 1^{er} janvier 2000, il restait 25 annuités à payer jusqu'à 2025.

Le solde du prêt restant dû au 31 décembre 2001 était de 88 854 910 francs suisses. Sur ce montant, 3 702 300 francs suisses devaient être remboursés en 2002 et le solde les années suivantes. Les montants correspondants en dollars E.-U. au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur en décembre 2001 étaient de 53 851 461, 2 243 818 et 51 607 642 dollars.

20. Les engagements non réglés sont arrêtés conformément au paragraphe 1 de l'article 17 du Règlement financier.

21. Les montants ci-après étaient payables aux Etats Membres, conformément aux diverses dispositions qui sont attachées à chaque type de fonds (en dollars E.-U.):

	Réf.	Solde au 1 ^{er} janv. 2000	Virements	Reprises	Réévaluations	Solde au 31 déc. 2001
Excédents non distribués: <i>a)</i>						
1982-83		45 414		(344)	(1 641)	43 429
1990-91		32 347		(441)	(1 163)	30 743
1992-93		28 441		(10 609)	(713)	17 119
1998-99			2 072 803	(1 379 228)	33 484	727 059
Total		106 202	2 072 803	(1 390 622)	(29 967)	818 350
Prime nette non répartie: <i>b)</i>						
1990-91		24 572		(334)	(883)	23 355
1992-93		10 572		(3 943)	(265)	6 364
1994-95		260 137		(219 016)	(2 823)	38 298
1996-97		206 125		(172 033)	(2 282)	31 810
1998-99		7 177 160		(4 546 856)	(233 431)	2 396 873
2000-01			3 887 889			3 887 889
Total		7 678 566	3 887 889	(4 942 182)	(239 684)	6 384 589
Système d'incitation au prompt versement des contributions <i>c)</i>						
		8 341 436	5 223 489	(8 660 975)	(197 437)	4 706 513
Parts du Fonds de roulement <i>d)</i>						
		16 152	390		(573)	15 969
Montants totaux payables aux Etats Membres						
		16 142 356	11 184 571	(14 993 779)	(407 727)	11 925 421

a) Les excédents sont utilisés pour réduire les contributions des Etats Membres de la manière suivante: les Etats Membres qui ont versé leur contribution courante au cours de l'exercice durant lequel l'excédent s'est accumulé verront leur part de l'excédent déduite de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant; les autres Etats Membres ne seront pas crédités de leur part de l'excédent tant qu'ils n'auront pas acquitté les contributions dont ils sont redevables pour l'exercice au cours duquel l'excédent s'est accumulé; lorsqu'ils auront effectué leur versement, leur

part de l'excédent sera déduite de leur contribution fixée pour la première année de l'exercice suivant pour lequel un budget aura été adopté après ce versement.

- b) Toute prime nette résultant de l'achat à terme de dollars E.-U. pour un exercice est distribuée de la manière suivante: une moitié au fonds d'incitation (voir l'alinéa c) ci-après) et une moitié aux Etats Membres. La moitié de la prime nette devant être distribuée aux Etats Membres est répartie entre eux en se fondant sur le rapport entre le total des contributions fixées à chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et le total des contributions fixées pour la période biennale à l'ensemble des Etats Membres. Les montants ainsi calculés sont déduits des contributions des Etats Membres de la même manière que les excédents (voir l'alinéa a) ci-dessus).

La prime nette (en dollars E.-U.) résultant de l'achat à terme de dollars E.-U. pour l'exercice 2000-01 a été distribuée comme suit:

	2000-01	1998-99
Prime acquise (payable) sur l'achat à terme de dollars E.-U. ¹	10 039 208	11 929 809
Gains (pertes) de change résultant de la réévaluation:		
des recettes ²	(40 121 767)	6 894 703
des dépenses	23 862 949	3 222 212
De l'achat à terme de dollars E.-U. ²	16 821 202	2 040 532
De l'actif et du passif ³	(7 623 230)	(12 057 902)
De l'excédent (déficit) budgétaire ⁴	21 012	1 112 393
Réévaluation de la provision pour tenir compte des retards dans le versement des contributions	4 776 404	1 212 572
Prime nette	7 775 778	14 354 319
Imputation de la prime nette:		
une moitié au compte de la prime nette non répartie à distribuer aux Etats Membres	3 887 889	7 177 160
une moitié au fonds d'incitation (voir l'annexe documentaire III)	3 887 889	7 177 160

¹ La différence entre le coût réel de l'achat des dollars nécessaires dans le cadre de contrats à terme et la valeur des contrats d'achat à terme au taux de change budgétaire.

² Les gains (ou pertes) de change résultant de la réévaluation des recettes, des dépenses ainsi que de l'achat à terme de dollars correspondent à la différence entre la valeur des transactions réalisées en francs suisses au taux de change budgétaire et les mêmes transactions valorisées au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur.

³ La réévaluation des éléments de l'actif et du passif, des soldes des fonds et des réserves du Fonds de fonctionnement qui ne sont pas en dollars E.-U. au taux de change comptable mensuel de l'ONU.

⁴ La différence entre l'excédent (déficit) budgétaire valorisé au taux de change budgétaire et au taux de change comptable mensuel de l'ONU à la fin de l'exercice.

- c) Le fonds d'incitation créé pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres reçoit 60 pour cent de tous les intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et la moitié de la prime nette acquise sur l'achat à terme de dollars E.-U. On trouvera dans l'annexe documentaire IV le détail des montants portés au crédit des Etats Membres dans le cadre du système d'incitation.

- d) Représente les parts du Fonds de roulement des Etats Membres ayant quitté l'OIT qui en sont redevenus Membres. Ces parts seront payables aux Etats Membres intéressés lorsqu'ils auront versé les contributions dues au titre de leur période d'affiliation antérieure.

22. On trouvera ci-après un état récapitulatif des comptes spéciaux (en milliers de dollars E.-U.):

Comptes spéciaux	Solde au 1 ^{er} janvier 2000	Encaissements	Décaissements	Solde au 31 décembre 2001
OIT/AISS ¹	356	8 624	8 737	243
Fonds d'invalidité et de secours en faveur du personnel d'entretien du BIT ¹	9	1	1	9
Programme alimentaire mondial ¹	(3)	518	281	234
Tribunal administratif de l'OIT ¹	0	1 758	1 758	0
Gestion par l'UIT de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel ¹	401	272	515	158
Enseignement des langues	69	938	841	166
Services d'interprétation	(271)	1 776	1 223	282
Autres activités diverses financées par des dons et des contributions volontaires	1 751	3 397	3 125	2 023
Total, comptes spéciaux	2 312	17 284	16 481	3 115

¹ La présentation de ces comptes qui, dans les états financiers vérifiés de 1998-99, figuraient dans le tableau 2.2 (Autres fonds gérés par l'OIT) a été modifiée afin de les inclure dans le Fonds de fonctionnement. Les chiffres de l'exercice précédent ont été ajustés afin d'assurer la concordance et de permettre des comparaisons. L'effet net de cet ajustement est une augmentation de 763 000 dollars de l'actif et du passif du Fonds de fonctionnement et une diminution correspondante du solde des autres fonds gérés par l'OIT.

VI. *Autres fonds gérés par l'OIT et coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires*

Caisse d'assurance pour la protection de la santé (CAPS)

23. La Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel assure aux membres et aux anciens membres du personnel du BIT, du Centre de Turin et de l'UIT, ainsi qu'à leurs personnes à charge, le remboursement des frais médicaux dans la mesure prescrite par les Statuts de la Caisse. La Caisse est financée par les cotisations des assurés et des organisations.

Institut international d'études sociales (IIES)

24. L'Institut international d'études sociales a été créé en 1960 comme un service indépendant du BIT. Il a pour mandat de promouvoir la recherche en politique générale et la discussion publique des nouveaux sujets de préoccupation de l'OIT et de ses mandants – les travailleurs, les entreprises et les gouvernements. Son programme est financé principalement par une contribution du budget ordinaire de l'OIT et par le revenu de son fonds de dotation.

Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)

25. Le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle a été créé en 1963 en tant qu'unité technique du BIT ayant son siège à Montevideo (Uruguay). Il est l'organe de coordination d'un réseau d'institutions de formation professionnelle de certains Etats Membres de l'OIT (Amérique et Espagne). Son

programme est financé principalement par une contribution du budget ordinaire de l'OIT et par des contributions d'autres pays de la région.

Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS)

- 26.** Le Centre international d'informations de sécurité et santé au travail a été créé en 1959 en tant qu'unité technique du BIT ayant son siège à Genève (Suisse). Il a pour mission de recueillir et de diffuser toutes les informations pertinentes concernant la sécurité et la santé au travail qui sont publiées dans le monde. Son programme est financé principalement par une contribution du budget ordinaire de l'OIT et par le produit de la vente de services d'information et de droits d'auteur.

Coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires

- 27.** Il s'agit de comptes créés dans un objectif précis ou dans le cadre d'accords spécifiques pour comptabiliser les rentrées et les sorties des contributions volontaires destinées à financer intégralement ou partiellement le coût d'activités de coopération technique conformes aux buts et aux principes de l'Organisation.

5. Annexes documentaires

**Annexe I - Objectifs stratégiques: Répartition des crédits et dépenses pour la période 2000-01
(en dollars des Etats-Unis)**

Objectifs stratégiques	Crédits	Dépenses
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	78 223 319	78 184 581
Emploi	128 859 972	128 796 158
Protection sociale	87 219 609	87 176 416
Dialogue social	57 425 603	57 397 165
Total	351 728 503	351 554 320

Annexe II - Dépenses financées par le budget ordinaire en 2000-01 par objet de dépense (en dollars E.-U.)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
	Dépenses de Personnel	Frais de voyage du personnel envoyé en mission	Services contractuels	Dépenses générales de fonctionnement	Mobilier et matériel	Fournitures et autres biens	Acquisition et amélioration de locaux	Bourses, subventions et projets sur le terrain	Autres dépenses	
Partie I – Budget courant										
Organes directeurs										
Conférence internationale du Travail	6 054 179	50 448	1 442 069	1 012 005	260 584	21 546		9 893		8 850 724
Conseil d'administration		1 944 517		22 425						1 966 942
Principales réunions régionales	214 053	100 227	69 480	107 421	6 313					497 494
Services juridiques	1 998 205	36 263	58 417		1 782	14 928		795		2 110 390
Relations, réunions et documents	39 225 367	51 274	1 466 048	2 394 247	109 074	872 516		4 178		44 122 704
Objectifs stratégiques										
Programmes techniques										
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	23 188 727	1 118 773	1 963 204	181 342	14 209	310 326		2 200 054		28 976 635
Emploi	28 396 404	2 679 034	4 931 331	146 527	61 722	388 871		4 069 036		40 672 925
Protection sociale	20 146 342	1 389 084	3 545 269	12 342	38 543	374 888		1 796 573		27 303 041
Dialogue social	23 592 619	3 922 264	1 957 951	9 006	76 897	292 883		9 323 894		39 175 514
Egalité entre hommes et femmes	1 193 558	126 543	489 543	784	670	28 141		135 482		1 974 721
Statistiques	5 593 602	249 673	442 026	278	1 795	199 566		114 848		6 601 788
Institut international d'études sociales	1 876 218	159 479	187 798	18 991	31 011	43 033		2 910 560		5 227 090
Centre international de formation de l'OIT, Turin								5 340 000		5 340 000
Relations externes et partenariats	3 269 796	315 776	243 739	557 442	38 728	53 199		62 404		4 541 084
Groupe des politiques internationales	1 113 797	93 753	73 792		9 000	18 459		15 358		1 324 159
Communication	3 268 927	133 292	1 626 542	119 663	73 537	191 764		67 208		5 480 933
Régions et coopération technique										
Coopération pour le développement	2 769 200	144 760	20 094			22 300				2 956 354
Programmes extérieurs en Afrique	23 935 501	1 817 492	200 552	4 863 767	386 829	588 279		6 233 512	67 686	38 093 618
Programmes extérieurs dans les Amériques	20 778 935	2 072 515	1 645 572	3 600 306	397 899	786 922		4 853 216		34 135 365
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	5 470 287	453 156	151 191	814 780	31 666	130 294		1 420 589		8 471 963
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	22 265 581	1 921 563	540 507	3 088 299	408 246	1 163 906		4 001 852		33 389 954
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	8 350 995	538 538	592 708	1 596 506	146 691	513 576		919 381		12 658 395
Services d'appui										
Bibliothèque et services d'information	4 914 763	15 584	442 385	13 698	1 238 870	416 825		66 652		7 108 777
Informatique et communications	8 126 895	80 186	478 411	1 510 606		1 008 673		47 415	156 780	11 408 966
Administration interne	16 565 401	8 058	180 689	11 758 379	1 290 747	1 201 961		7 072		31 012 307
Publications	4 629 253	40 755	935 104		2 415	93 204				5 700 731
Services de management										
Direction générale	5 017 759	413 058	285 428	361 999	7 286	27 347		4 446		6 117 323
Développement des ressources humaines	11 054 445	411 521	2 378 992	284 381	4 686	320 728		1 576 318		16 031 071
Services financiers	10 037 265	146 921	614 538	5 371	9 004	154 167		2 493		10 969 759
Programmation et gestion	3 882 009	179 036	354 296		1 146	115 191		20 398		4 552 076
Autres provisions budgétaires										
	1 072 017	-100 989	1 073	565 271	647	11 690	4 839 608	11 122 846	2 310 034	19 822 197
Total partie I	308 002 100	20 512 554	27 318 749	33 045 836	4 649 997	9 365 183	4 839 608	56 326 473	2 534 500	466 595 000
Partie II – Dépenses imprévues										
Dépenses imprévues									574 198	574 198
Partie III – Fonds de roulement										
Fonds de roulement										
TOTAL	308 002 100	20 512 554	27 318 749	33 045 836	4 649 997	9 365 183	4 839 608	56 326 473	3 108 698	467 169 198

Annexe III - Contributions des Etats membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Détail (en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2000-01							Contributions fixées pour des exercices antérieurs					Total dû au 31.12.01	
	2000			2001			Solde dû au 31.12.01	Solde dû au 01.01.00	Montant reçu ou crédité		Solde dû au 31.12.01	Année civile de contribution		
	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2000	en 2001	Contributions fixées %	Montant			Montant reçu ou crédité en 2001	en 2000				en 2001
France	6,445	23 048 258	23 048 258	-	6,445	23 048 258	23 048 258	-	-	-	-	-	-	-
Gabon	0,015	53 642	799	52 843	0,015	53 642	27 298	26 344	48 933	48 777	156	-	-	26 344
Gambie (2)	0,001	3 576	-	-	0,001	3 576	-	7 152	56 493	-	11 111	-	1997-99	52 534
Géorgie (2)	0,007	25 033	-	-	0,007	25 033	-	50 066	2 965 683	-	-	45 382	1993-99	3 015 749
Ghana	0,007	25 033	25 033	-	0,007	25 033	4 644	20 389	-	-	-	-	-	20 389
Grèce	0,346	1 237 346	3 321	1 234 025	0,346	1 237 346	886 945	350 401	1 577 663	1 338 903	238 760	-	-	350 401
Grenade	0,001	3 576	3 576	-	0,001	3 576	3 576	-	56 220	56 220	-	-	-	-
Guatemala	0,018	64 371	64 371	-	0,018	64 371	64 371	-	-	-	-	-	-	-
Guinée (2)	0,003	10 728	-	-	0,003	10 728	-	21 456	62 380	-	-	62 380	1997-99	83 836
Guinée équatoriale (2)	0,001	3 576	-	-	0,001	3 576	-	7 152	361 318	-	350 325	10 993	1998-99	18 145
Guinée-Bissau (2)	0,001	3 576	-	-	0,001	3 576	-	7 152	246 792	-	-	246 792	1991-99	253 944
Guyana	0,001	3 576	3 576	-	0,001	3 576	3 576	-	-	-	-	-	-	-
Haiti	0,002	7 152	272	6 880	0,002	7 152	3 198	3 954	51 187	51 187	-	-	-	3 954
Honduras	0,003	10 728	10 728	-	0,003	10 728	10 728	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	0,118	421 985	421 985	-	0,118	421 985	421 985	-	-	-	-	-	-	-
Iles Salomon (2)	0,001	3 576	-	-	0,001	3 576	-	7 152	70 855	67 469	-	3 386	1999	10 538
Inde	0,294	1 051 387	1 051 387	-	0,294	1 051 387	1 051 387	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie	0,185	661 588	139 259	-	0,185	661 588	18 743	1 165 174	369 158	369 158	-	-	-	1 165 174
Iran, Rép. islamique d'	0,158	565 032	20 838	-	0,158	565 032	-	1 109 226	3 586 474	2 108 426	1 250 000	-	1999	1 337 274
Iraq (2)	0,031	110 861	-	-	0,031	110 861	-	221 722	4 531 752	-	-	4 531 752	1988-99	4 753 474
Irlande	0,221	790 328	790 328	-	0,221	790 328	790 328	-	-	-	-	-	-	-
Islande	0,031	110 861	110 861	-	0,031	110 861	110 861	-	-	-	-	-	-	-
Israël	0,345	1 233 770	6 265	2 508	0,345	1 233 770	-	2 458 767	2 862 532	1 246 110	1 616 422	-	-	2 458 767
Italie	5,354	19 146 683	97 212	19 049 471	5,354	19 146 683	19 146 683	-	-	-	-	-	-	-
Jamaïque	0,006	21 458	21 458	-	0,006	21 458	21 458	-	-	-	-	-	-	-
Japon	20,260	72 452 708	72 452 708	-	20,260	72 452 708	72 452 708	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie	0,006	21 458	21 458	-	0,006	21 458	21 458	-	19 972	19 972	-	-	-	-
Kazakhstan (1)	0,047	168 079	168 079	-	0,047	168 079	145 145	22 934	5 146 707	-	257 335	4 889 372	1993-99	4 912 306
Kenya	0,007	25 033	25 033	-	0,007	25 033	25 033	-	-	-	-	-	-	-
Kirghizistan (2)	0,006	21 458	-	-	0,006	21 458	-	42 916	1 074 151	-	-	1 074 151	1992-99	1 117 067
Kiribati	0,001	3 254	3 254	-	0,001	3 576	3 540	36	-	-	-	-	-	36
Koweït	0,126	450 594	450 594	-	0,126	450 594	450 594	-	-	-	-	-	-	-
Rép. dém. populaire lao (2)	0,001	3 576	-	-	0,001	3 576	-	7 152	67 154	3 576	-	63 578	1997-99	70 730
Lesotho	0,002	7 152	7 152	-	0,002	7 152	1 092	6 060	-	-	-	-	-	6 060
Lettonie (1)	0,017	60 794	60 794	-	0,017	60 794	60 794	-	1 294 560	143 840	143 840	1 006 880	1995-98	1 006 880
Liban	0,016	57 218	57 218	-	0,016	57 218	51 935	5 283	-	-	-	-	-	5 283
Libéria (1)	0,002	7 152	-	7 152	0,002	7 152	4 105	3 047	238 377	-	11 919	226 458	1991-99	229 505
Jamahiriya arabe libyenne	0,122	436 290	-	143 952	0,122	436 290	-	728 628	1 383 462	960 927	422 535	-	-	728 628
Lituanie	0,015	53 642	53 642	-	0,015	53 642	53 642	-	86 871	86 871	-	-	-	-
Luxembourg	0,067	239 602	239 602	-	0,067	239 602	239 602	-	-	-	-	-	-	-
Madagascar	0,003	10 728	377	10 351	0,003	10 728	3 957	6 771	17 853	17 853	-	-	-	6 771
Malaisie	0,180	643 706	643 706	-	0,180	643 706	643 706	-	-	-	-	-	-	-
Malawi	0,002	7 152	-	4 668	0,002	7 152	-	9 636	23 857	20 941	2 916	-	-	9 636
Mali	0,002	7 152	7 152	-	0,002	7 152	7 152	-	6 772	6 772	-	-	-	-
Malte	0,014	50 066	50 066	-	0,014	50 066	50 066	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	0,040	143 046	143 046	-	0,040	143 046	143 046	-	-	-	-	-	-	-
Maurice	0,009	32 185	32 185	-	0,009	32 185	32 185	-	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	0,001	3 576	89	3 487	0,001	3 576	3 394	182	34 423	-	34 423	-	-	182
Mexique	0,980	3 504 623	3 504 623	-	0,980	3 504 623	3 504 623	-	-	-	-	-	-	-
Moldova, République de (2)	0,010	35 761	-	-	0,010	35 761	-	71 522	2 635 361	-	-	2 635 361	1992-99	2 706 883
Mongolie	0,002	7 152	7 152	-	0,002	7 152	-	7 152	40 287	40 287	-	-	-	7 152
Mozambique	0,001	3 576	3 528	48	0,001	3 576	3 500	76	52	52	-	-	-	76
Myanmar	0,008	28 609	28 609	-	0,008	28 609	28 609	-	-	-	-	-	-	-
Namibie	0,007	25 033	25 033	-	0,007	25 033	25 033	-	-	-	-	-	-	-
Népal	0,004	14 305	161	14 144	0,004	14 305	14 305	-	13 110	13 110	-	-	-	-
Nicaragua	0,001	3 576	3 576	-	0,001	3 576	3 576	-	-	-	-	-	-	-
Niger	0,002	7 152	-	3 874	0,002	7 152	-	10 430	68 127	29 268	38 859	-	-	10 430
Nigéria	0,031	110 861	110 861	-	0,031	110 861	110 861	-	612 985	612 985	-	-	-	-
Norvège	0,601	2 149 263	2 149 263	-	0,601	2 149 263	2 149 263	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,218	779 600	779 600	-	0,218	779 600	779 600	-	-	-	-	-	-	-
Oman	0,050	178 807	354	178 453	0,050	178 807	32 260	146 547	152 273	152 273	-	-	-	146 547

Annexe III - Contributions des Etats membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Détail (en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2000-01							Contributions fixées pour des exercices antérieurs					Total dû au 31.12.01	
	2000			2001			Solde dû au 31.12.01	Solde dû au 01.01.00	Montant reçu ou crédité		Solde dû au 31.12.01	Année civile de contribution		
	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2000	en 2001	Contributions fixées %	Montant			Montant reçu ou crédité en 2001	en 2000				en 2001
Ouganda	0,004	14 305	14 305	-	0,004	14 305	14 305	-	53 361	53 361	-	-	-	
Ouzbékistan (2)	0,025	89 404	13 479	-	0,025	89 404	-	165 329	1 045 308	-	1 045 308	1996-99	1 210 637	
Pakistan	0,058	207 416	7 216	194 971	0,058	207 416	-	212 645	210 049	210 049	-	-	212 645	
Panama	0,013	46 491	46 491	-	0,013	46 491	46 491	-	-	-	-	-	-	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,007	25 033	25 033	-	0,007	25 033	25 033	-	-	-	-	-	-	
Paraguay (2)	0,014	50 066	-	-	0,014	50 066	-	100 132	709 055	-	45 045	664 010	1974-90 + 1998-99	764 142
Pays-Bas	1,607	5 746 866	5 746 866	-	1,607	5 746 866	5 746 866	-	-	-	-	-	-	
Pérou	0,097	346 886	532	383	0,097	346 886	-	692 857	515 924	9 371	506 553	-	692 857	
Philippines	0,080	286 092	-	286 092	0,080	286 092	131 609	154 483	77 429	-	77 429	-	154 483	
Pologne (1)	0,193	690 196	690 196	-	0,193	690 196	690 196	-	6 327 533	790 942	790 942	4 745 649	1984-87	4 745 649
Portugal	0,424	1 516 286	4 673	-	0,424	1 516 286	32 239	2 995 660	1 381 914	1 381 914	-	-	-	2 995 660
Qatar	0,032	114 437	114 437	-	0,032	114 437	114 437	-	-	-	-	-	-	-
République centrafricaine (1)	0,001	3 576	342	-	0,001	3 576	-	6 810	168 275	15 400	-	152 875	1994-99	159 685
République dém. du Congo (1)	0,007	25 033	-	-	0,007	25 033	25 033	-	122 926	-	-	122 926	1996-99	147 959
République dominicaine (1)	0,015	53 642	53 642	-	0,015	53 642	53 642	-	583 240	145 000	145 000	293 240	1992-96	293 240
République tchèque	0,105	375 495	375 495	-	0,105	375 495	375 495	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	0,055	196 688	196 688	-	0,055	196 688	196 688	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	5,014	17 930 794	17 930 794	-	5,014	17 930 794	17 930 794	-	-	-	-	-	-	-
Russie, Fédération de	1,061	3 794 290	3 794 290	-	1,061	3 794 290	3 794 290	-	7 888 013	7 888 013	-	-	-	-
Rwanda	0,001	3 576	361	3 215	0,001	3 576	-	3 576	13 204	-	13 204	-	-	3 576
Sainte-Lucie	0,001	3 576	172	3 404	0,001	3 576	3 576	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 576	3 576	-	0,001	3 576	2 070	1 506	-	-	-	-	-	1 506
Saint-Marin	0,002	7 152	7 152	-	0,002	7 152	7 152	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 576	89	-	0,001	3 576	949	6 114	-	-	-	-	-	6 114
Sao Tomé-et-Principe (2)	0,001	3 576	-	-	0,001	3 576	-	7 152	207 287	-	-	207 287	1992-99	214 439
Sénégal	0,006	21 458	272	21 186	0,006	21 458	21 445	13	63 437	60 023	3 414	-	-	13
Seychelles	0,002	7 152	361	-	0,002	7 152	-	13 943	40 288	40 288	-	-	-	13 943
Sierra Leone (2)	0,001	3 576	-	-	0,001	3 576	-	7 152	428 072	8 208	15 319	404 545	1984-99	411 697
Singapour	0,176	629 402	629 402	-	0,176	629 402	629 402	-	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	0,034	121 590	121 590	-	0,034	121 590	121 590	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	0,060	214 569	214 569	-	0,060	214 569	214 569	-	-	-	-	-	-	-
Somalie (2)	0,001	3 576	-	-	0,001	3 576	-	7 152	344 486	-	-	344 486	1988-99	351 638
Soudan	0,007	25 033	-	-	0,007	25 033	-	50 066	39 681	38 188	-	1 493	1999	51 559
Sri Lanka	0,012	42 914	42 914	-	0,012	42 914	42 914	-	-	-	-	-	-	-
Suède	1,063	3 801 443	3 801 443	-	1,063	3 801 443	3 801 443	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	1,196	4 277 070	4 277 070	-	1,196	4 277 070	4 277 070	-	-	-	-	-	-	-
Suriname	0,004	14 305	262	-	0,004	14 305	1 194	27 154	13 543	-	-	13 543	1999	40 697
Swaziland	0,002	7 152	7 152	-	0,002	7 152	7 152	-	-	-	-	-	-	-
Rép. arabe syrienne	0,063	225 297	225 297	-	0,063	225 297	225 297	-	169 238	169 238	-	-	-	-
Tadjikistan (2)	0,004	14 305	-	-	0,004	14 305	-	28 610	569 124	1 364	12 650	555 110	1994-99	583 720
Tanzanie, République-Unie de	0,003	10 728	8 116	2 612	0,003	10 728	10 728	-	49 726	49 726	-	-	-	-
Tchad (2)	0,001	3 576	893	-	0,001	3 576	820	5 439	138 705	2 953	-	135 752	1994-98	141 191
Thaïlande	0,167	597 216	597 216	-	0,167	597 216	597 216	-	-	-	-	-	-	-
Togo (2)	0,001	3 576	-	-	0,001	3 576	-	7 152	222 995	-	-	222 995	1992-99	230 147
Trinité-et-Tobago	0,016	57 218	57 218	-	0,016	57 218	57 218	-	-	-	-	-	-	-
Tunisie	0,028	100 132	93 478	6 654	0,028	100 132	100 132	-	84 161	84 161	-	-	-	-
Turkménistan (2)	0,006	21 458	-	-	0,006	21 458	-	42 916	794 414	-	-	794 414	1993-99	837 330
Turquie	0,433	1 548 471	1 548 471	-	0,433	1 548 471	1 548 471	-	338 769	338 769	-	-	-	-
Ukraine (1)	0,187	668 739	668 739	-	0,187	668 739	668 739	-	7 911 805	527 454	527 454	6 856 897	1997-99	6 856 897
Uruguay	0,047	168 079	1 444	166 635	0,047	168 079	-	168 079	80 121	80 121	-	-	-	168 079
Venezuela	0,157	561 455	561 455	-	0,157	561 455	117 565	443 890	1 822 910	1 822 910	-	-	-	443 890
Viet Nam (1)	0,007	25 033	25 033	-	0,007	25 033	25 033	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	0,010	35 761	34 530	1 231	0,010	35 761	35 761	-	597	597	-	-	-	-
Yougoslavie, République de (4), (5)	-	9 654	-	-	0,020	71 523	-	81 177	-	-	-	-	-	81 177
Zambie	0,002	7 152	89	7 063	0,002	7 152	7 152	-	38 183	33 244	4 939	-	-	-
Zimbabwe	0,009	32 185	-	14 980	0,009	32 185	1 624	47 766	-	-	-	-	-	47 766
TOTAL : Etats membres	100,001	357 617 804	230 686 339	116 974 594	99,994	357 593 093	292 136 435	75 413 529	226 724 961	121 883 749	53 966 488	50 874 724	-	126 288 253

Annexe III - Contributions des Etats membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Détail (en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2000-01							Contributions fixées pour des exercices antérieurs					Total dû au 31.12.01
	2000		2001			Solde dû au 31.12.01	Solde dû au 01.01.00	Montant reçu ou crédité		Solde dû au 31.12.01	Année civile de contribution		
	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2000	en 2001	Contributions fixées %			Montant	en 2000			en 2001	
<i>Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT</i>													
Albanie (1)	-	-	-	-	-	-	67 570	11 262	11 262	45 046	1966-67	45 046	
Paraguay (2)	-	-	-	-	-	-	245 066	-	-	245 066	1937	245 066	
Viet Nam (1)	-	-	-	-	-	-	97 630	12 190	12 190	73 250	1983-85	73 250	
<i>Total - Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT</i>							410 266	23 452	23 452	363 362		363 362	
TOTAL	100,001 (3)	357 617 804	230 686 339	116 974 594	99,994 (4)	357 593 093	292 136 435	75 413 529	227 135 227	121 907 201	53 989 940	51 238 086	126 651 615

(1) Arrangements financiers

Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions.

<u>Etat Membre</u>	<u>Session de la Conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé</u>	
Albanie	81e	(1994)
Bélarus	86e	(1998)
Cambodge	82e	(1995)
Cap-Vert	85e	(1997)
République centrafricaine	89e	(2001)
Rép. dém du Congo	89e	(2001)
République dominicaine	85e	(1997)
Kazakhstan	88e	(2000)
Lettonie	87e	(1999)
Libéria	88e	(2000)
Pologne	75e	(1988)
Ukraine	88e	(2000)
Viet Nam	81e	(1994)

(2) Etats Membres soumis aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution

Les arriérés de contributions de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (1999 et 2000)
Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation.

(3) Y compris Kiribati, qui est devenu Membre de l'Organisation le 3 février 2000.

Statut de la Yougoslavie

(4) L'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.

(5) Le taux de contribution de la République fédérative de Yougoslavie (0,020) est inférieur à celui de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie (0,026).

Annexe IV - Répartition des montants fixés en 2000-01 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres (en francs suisses)

Etats Membres	Montants de l'incitation acquis en 2000-01				Montants à répartir en 2002 et 2003	Pourcentage de la contribution fixée pour 2000-01 représenté par le montant de l'incitation acquis en 2000-01
	Contributions fixées pour 2000-01	60 % des intérêts sur les excédents budgétaires		50 % de la prime nette pour 2000-01 (1)		
		2000	2001			
Afrique du Sud	2 574 824	10 986	5 187	75 925	92 098	3,58
Albanie	21 456	2	11	69	82	0,38
Algérie	607 944	397	273	3 214	3 884	0,64
Allemagne	69 427 288	0	32 661	181 084	213 745	0,31
Angola	71 522	307	140	2 096	2 543	3,56
Arabie saoudite	3 955 216	15 279	7 329	106 229	128 837	3,26
Australie	10 442 344	44 224	21 168	307 225	372 617	3,57
Autriche	6 637 326	14 955	14 628	145 310	174 893	2,63
Bahamas	107 284	445	89	2 404	2 938	2,74
Bahreïn	121 588	0	241	1 335	1 576	1,30
Bangladesh	71 522	307	103	1 890	2 300	3,22
Barbade	57 218	2	0	7	9	0,02
Bélarus	400 528	1 077	0	3 729	4 806	1,20
Belgique	7 774 540	32 405	15 313	224 016	271 734	3,50
Belize	7 152	1	21	123	145	2,03
Botswana	71 522	0	44	243	287	0,40
Bulgarie	78 676	60	184	1 277	1 521	1,93
Burkina Faso	14 304	18	34	269	321	2,24
Cambodge	7 152	26	17	205	248	3,47
Cameroun	92 982	11	169	984	1 164	1,25
Canada	19 239 662	82 057	38 918	568 057	689 032	3,58
Cap-Vert	14 304	60	34	443	537	3,75
Chili	958 406	2 321	513	12 810	15 644	1,63
Chine	7 009 246	90	1 123	6 610	7 823	0,11
Chypre	236 026	994	459	6 809	8 262	3,50
Colombie	765 296	2 877	1 396	20 092	24 365	3,18
Corée, République de	7 087 920	1 445	17 810	104 952	124 207	1,75
Costa Rica	114 436	0	228	1 265	1 493	1,30
Danemark	4 870 710	20 779	9 855	143 845	174 479	3,58
Egypte	457 746	1 942	917	13 417	16 276	3,56
El Salvador	85 828	0	148	823	971	1,13
Emirats arabes unis	1 251 650	4 486	2 414	32 644	39 544	3,16
Erythrée	7 152	23	12	167	202	2,82
Espagne	18 245 494	71 225	29 983	472 018	573 226	3,14
Estonie	85 828	367	174	2 539	3 080	3,59
Ethiopie	42 916	172	86	1 215	1 473	3,43
Fidji	28 610	100	54	728	882	3,08
Finlande	3 826 476	16 123	7 581	111 252	134 956	3,53
France	46 096 516	41 050	63 007	525 564	629 621	1,37
Ghana	50 066	28	0	98	126	0,25
Grenade	7 152	2	21	126	149	2,08

Annexe IV - Répartition des montants fixés en 2000-01 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres (en francs suisses)

Etats Membres	Montants de l'incitation acquis en 2000-01					Pourcentage de la contribution fixée pour 2000-01 représenté par le montant de l'incitation acquis en 2000-01
	Contributions fixées pour 2000-01	60 % des intérêts sur les excédents budgétaires		50 % de la prime nette pour 2000-01 (1)	Montants à répartir en 2002 et 2003	
		2000	2001			
Guatemala	128 742	473	247	3 400	4 120	3,20
Guyana	7 152	34	16	236	286	4,00
Honduras	21 456	75	27	468	570	2,66
Hongrie	843 970	3 517	1 719	24 634	29 870	3,54
Inde	2 102 774	8 973	4 251	62 091	75 315	3,58
Irlande	1 580 656	6 055	2 251	38 471	46 777	2,96
Islande	221 722	938	445	6 496	7 879	3,55
Italie	38 293 366	0	22 660	125 635	148 295	0,39
Jamaïque	42 916	165	-7	671	829	1,93
Japon	144 905 416	135 475	9 201	632 631	777 307	0,54
Jordanie	42 916	145	77	1 050	1 272	2,96
Kazakhstan	336 158	1 139	0	3 943	5 082	1,51
Kenya	50 066	160	98	1 230	1 488	2,97
Kiribati	6 830	1	0	3	4	0,06
Koweït	901 188	3 797	1 733	25 911	31 441	3,49
Lesotho	14 304	60	0	207	267	1,87
Lettonie	121 588	484	252	3 477	4 213	3,46
Liban	114 436	144	0	500	644	0,56
Lituanie	107 284	91	23	518	632	0,59
Luxembourg	479 204	1 836	754	12 057	14 647	3,06
Malaisie	1 287 412	5 310	2 430	36 268	44 008	3,42
Mali	14 304	59	28	407	494	3,45
Malte	100 132	426	202	2 952	3 580	3,58
Maroc	286 092	1 208	449	7 671	9 328	3,26
Maurice	64 370	273	129	1 890	2 292	3,56
Mexique	7 099 246	7 673	4 940	60 329	72 942	1,03
Myanmar	57 218	233	106	1 588	1 927	3,37
Namibie	50 066	197	103	1 420	1 720	3,44
Népal	28 610	0	15	84	99	0,35
Nicaragua	7 152	23	12	170	205	2,87
Nigéria	221 722	570	505	5 251	6 326	2,85
Norvège	4 298 526	17 637	8 484	122 760	148 881	3,46
Nouvelle-Zélande	1 559 200	6 109	2 938	42 517	51 564	3,31
Ouganda	28 610	89	62	722	873	3,05
Panama	92 982	392	186	2 716	3 294	3,54
Papouasie-Nouvelle-Guinée	50 066	193	-6	797	984	1,97
Pays-Bas	11 493 732	47 802	22 974	332 599	403 375	3,51
Pologne	1 380 392	4 765	2 774	35 838	43 377	3,14
Qatar	228 874	909	456	6 427	7 792	3,40
République arabe syrienne	450 594	21	1 065	5 992	7 078	1,57
République dém. du Congo	50 066	0	96	530	626	1,25
République dominicaine	107 284	406	154	2 599	3 159	2,94
République tchèque	750 990	3 098	1 532	21 796	26 426	3,52

Annexe IV - Répartition des montants fixés en 2000-01 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres (en francs suisses)

Etats Membres	Montants de l'incitation acquis en 2000-01				Montants à répartir en 2002 et 2003	Pourcentage de la contribution fixée pour 2000-01 représenté par le montant de l'incitation acquis en 2000-01
	Contributions fixées pour 2000-01	60 % des intérêts sur les excédents budgétaires		50 % de la prime nette pour 2000-01 (1)		
		2000	2001			
Roumanie	393 376	1 500	740	10 543	12 783	3,25
Royaume-Uni	35 861 588	135 001	64 206	935 564	1 134 771	3,16
Russie, Fédération de	7 588 580	2 749	16 416	102 815	121 980	1,61
Sainte-Lucie	7 152	0	16	87	103	1,44
Saint-Kitts-et-Nevis	7 152	1	0	5	6	0,08
Saint-Marin	14 304	55	27	384	466	3,26
Singapour	1 258 804	4 654	2 218	32 274	39 146	3,11
Slovaquie	243 180	1 041	488	7 174	8 703	3,58
Slovénie	429 138	1 676	678	10 954	13 308	3,10
Sri Lanka	85 828	340	145	2 267	2 752	3,21
Suède	7 602 886	31 334	15 223	218 924	265 481	3,49
Suisse	8 554 140	35 611	17 154	247 986	300 751	3,52
Swaziland	14 304	60	25	398	483	3,38
Tanzanie, République-Unie de	21 456	0	46	253	299	1,39
Thaïlande	1 194 432	5 092	2 415	35 253	42 760	3,58
Trinité-et-Tobago	114 436	413	163	2 678	3 254	2,84
Tunisie	200 264	0	462	2 559	3 021	1,51
Turquie	3 096 942	6 300	3 617	47 096	57 013	1,84
Ukraine	1 337 478	560	3 479	21 690	25 729	1,92
Venezuela	1 122 910	4 292	0	14 857	19 149	1,71
Viet Nam	50 066	1	19	105	125	0,25
Yémen	71 522	0	171	948	1 119	1,56
Zambie	14 304	0	26	143	169	1,18
	502 337 854	858 278	493 460	6 415 017	7 766 755	1,55

(1) Montant représentant 3 887 889 dollars des Etats-Unis au taux de change comptable de l'ONU applicable en décembre 2001, de 1.65 francs suisses pour un dollar des Etats-Unis (voir note 21 (b) de l'état II). Prime répartie sur la base du nombre de points d'incitation acquis par chacun des Etats Membres éligibles en 2000-01 par rapport au nombre total des points d'incitation acquis par tous les Etats Membres éligibles en 2000-01, conformément au système d'incitation par points utilisé pour la répartition annuelle des intérêts portés au crédit du fonds d'incitation.

**Annexe V - Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire
(en dollars des Etats-Unis)**

Pays ou territoires	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	IPEC	Autres (y compris les fonds de dépôt)	TOTAL
Afrique				
Projets régionaux	1 772 138	1 243 922	13 829 435	16 845 495
Afrique du Sud	1 036 795	368 671	1 225 570	2 631 036
Algérie	485 079			485 079
Angola	390 648		19 015	409 663
Bénin	54 844	112 715	200 363	367 922
Botswana			34 887	34 887
Burkina Faso	13 362	149 094	161 014	323 470
Burundi	107 234		6 995	114 229
Cameroun	328 616		1 022 526	1 351 142
Cape Verde	4 750			4 750
Comores	882 623		200 186	1 082 809
Congo	62 169			62 169
Côte d'Ivoire	62 708		424 379	487 087
Djibouti	13 570			13 570
Egypte	144 494	297 898	238 136	680 528
Erythrée	185 482		32 114	217 596
Ethiopie	105 883	104 356	1 464 288	1 674 527
Gabon	123 999		581 169	705 168
Gambie	1 081 615			1 081 615
Ghana	32 752	452 954		485 706
Guinée	104 266			104 266
Guinée-Bissau	51 502		12 160	63 662
Kenya	1 064 181	908 631	87 910	2 060 722
Lesotho	106 726		87 271	193 997
Libéria	41 665		16 460	58 125
Madagascar	476 318	150 417	2 327 899	2 954 634
Malawi	302 966	39 664	208 770	551 400
Mali	317 351	225 759	533 825	1 076 935
Maroc	30 283	97 307	154 403	281 993
Maurice	391 569			391 569
Mauritanie	137 599		53 883	191 482
Mozambique	2 456 102		950 149	3 406 251
Namibie			182 474	182 474
Niger	756 622	141 030	1 010 543	1 908 195
Nigéria	96 868	408 444	294 149	799 461
Ouganda	199 654	641 231	1 261 531	2 102 416
République centrafricaine	208 906			208 906
République dém. du Congo	69 814		666 874	736 688
Rwanda	41 008			41 008
Sao Tomé-et-Principe	83 076		44 890	127 966
Sénégal	90 165	686 348	415 663	1 192 176
Sierra Leone	84 364		97 268	181 632
Somalie				
Soudan	353 855		1 547 648	1 901 503
Tanzanie, République-Unie de	812 015	1 150 383	1 097 233	3 059 631
Tchad	1 376 640			1 376 640
Togo	1 857 556	48 398		1 905 954
Tunisie	2 854			2 854
Zambie	733 458	436 695	602 970	1 773 123
Zimbabwe	306 081	38 985	974 118	1 319 184
Total, Afrique	19 442 225	7 702 902	32 068 168	59 213 295

**Annexe V - Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire
(en dollars des Etats-Unis)**

Pays ou territoires	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	IPEC	Autres (y compris les fonds de dépôt)	TOTAL
Asie et Pacifique				
Projets régionaux	1 005	4 219 086	9 633 580	13 853 671
Bangladesh	153 317	2 898 430	459 016	3 510 763
Bhoutan				
Cambodge		790 053	3 955 632	4 745 685
Chine	201 306		301 574	502 880
Fidji	222 565		1 940	224 505
Iles Salomon	106 383			106 383
Inde	193 754	2 843 712	794 978	3 832 444
Indonésie	215 282	676 766	2 286 016	3 178 064
Kiribati	65 150			65 150
Malaisie	136 565			136 565
Maldives	7 000			7 000
Mongolie	78 470	448 660		527 130
Népal	222 084	912 768	796 189	1 931 041
Pakistan	20 073	3 048 431	78 778	3 147 282
Papouasie-Nouvelle-Guinée	680 606		228 944	909 550
Philippines	652 583	1 561 793	1 554 605	3 768 981
Projets pluri-insulaires (Iles du Pacifique)	67			67
République dém. populaire lao	572 157	100 099	42 139	714 395
Samoa	950			950
Sri Lanka	319 695	388 761	828 993	1 537 449
Thaïlande	77 453	787 680	1 152 427	2 017 560
Timor oriental	23 001		61 710	84 711
Tonga	113 598			113 598
Viet Nam	536 806	56 789	1 492 544	2 086 139
Total, Asie et Pacifique	4 599 870	18 733 028	23 669 065	47 001 963
Amérique latine et Caraïbes				
Projets régionaux	9 572	10 252 717	11 290 673	21 552 962
Argentine			8 812	8 812
Bahamas			76 194	76 194
Barbade			14 525	14 525
Bolivie	30 330		925 779	956 109
Brésil	7 750	1 735 467	283 910	2 027 127
Chili			217 093	217 093
Colombie	359 165	73 971	3 509	436 645
Costa Rica		354 274	482 578	836 852
Dominique			44 169	44 169
El Salvador		221 886		221 886
Equateur	186 202	36 835		223 037
Grenade			14 526	14 526
Guatemala	9 800	1 125 931	13 861	1 149 592
Guyana			14 526	14 526
Haiti	497 319	524 057	516 369	1 537 745
Honduras		166 837	530 812	697 649
Iles des Caraïbes			63 620	63 620
Jamaïque		11 227		11 227
Mexique			233 210	233 210
Montserrat			19 522	19 522
Nicaragua		706 809	472 387	1 179 196
Panama			30 441	30 441
Paraguay	76 835	16 950		93 785
Pérou			333 393	333 393
République dominicaine		370 491		370 491
Sainte-Hélène			37 715	37 715
Saint-Kitts-et-Nevis			14 526	14 526
Trinité-et-Tobago			206 886	206 886
Uruguay			109 872	109 872
Venezuela	3 000			3 000
Total, Amérique latine et Caraïbes	1 179 973	15 597 452	15 958 908	32 736 333

**Annexe V - Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire
(en dollars des Etats-Unis)**

Pays ou territoires	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	IPEC	Autres (y compris les fonds de dépôt)	TOTAL
<i>Etats arabes du Moyen-Orient</i>				
Projets régionaux			41 268	41 268
Autorité palestinienne		54 240	1 150 139	1 204 379
Bahreïn	50 468			50 468
Iraq	394 588			394 588
Jordanie	413 032		323 237	736 269
Koweït			78 846	78 846
Liban	10 267	96 158	111 519	217 944
République arabe syrienne	35 594			35 594
Yémen	287 956	78 317		366 273
Total, Etats arabes du Moyen-Orient	1 191 905	228 715	1 705 009	3 125 629
<i>Europe</i>				
Projets régionaux	15 876		1 373 370	1 389 246
Albanie		39 517	524 000	563 517
Arménie	13 929			13 929
Azerbaïdjan	29 400			29 400
Bélarus	52 895		71	52 966
Belgique			1 069	1 069
Bosnie-Herzégovine	415 252		1 307 341	1 722 593
Bulgarie	158 798		218 322	377 120
Chypre			36 020	36 020
Croatie	1 263 675			1 263 675
Estonie	63 192		91 723	154 915
Géorgie	43 553			43 553
Hongrie	35 691		175 947	211 638
Italie			49 147	49 147
Kazakhstan	88 453		229 509	317 962
Lettonie	57 471			57 471
Lithuanie	22 102			22 102
Luxembourg			124 772	124 772
Moldova, République de	55 247			55 247
Ouzbékistan	22 400			22 400
Pays-Bas			983	983
Pologne	5 600			5 600
Portugal		1 803		1 803
République tchèque	-939			-939
Roumanie	5 600	303 026		308 626
Russie, Fédération de	689 757	140 714	256 530	1 087 001
Tadjikistan	37 881			37 881
Turquie		996 425	188 507	1 184 932
Ukraine	740 680	255 781	182 618	1 179 079
Yougoslavie, République Fédérale de				
Total, Europe	3 816 513	1 737 266	4 759 929	10 313 708
Projets inter-régionaux	242 983	11 998 063	43 669 756	55 910 802
Montant net de l'ajustement lié aux bordereaux (IOV) du PNUD en attente de règlement	(475 674)	(344 614)	(1 293 954)	(2 114 242)
TOTAL GENERAL	29 997 795	55 652 812	120 536 881	206 187 488